



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DE L'INNOVATION

RAPPORT ANNUEL DE GESTION



Québec 

Rapport annuel de gestion 2017-2018
Ministère de l'Économie et de l'Innovation

Tous droits réservés
Dépôt légal — 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN (Imprimé): 978-2-550-82421-3
ISBN (PDF): 978-2-550-82422-0

© Gouvernement du Québec, 2018



Imprimé sur du papier Rolland Enviro Satin contenant 100 % de fibres postconsommation.
Certifié FSC Recyclé, ÉcoLogo et Procédé sans chlore. Fabriqué à partir de biogaz.

Par ses diverses interventions et ses programmes, le Ministère s'acquitte de sa responsabilité:

- à l'égard de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Ses actions dans ce domaine sont signalées par le logo OVT;
- à l'égard de la Loi sur le développement durable. Ses actions dans ce domaine sont signalées par le logo DD;
- dans la mise en place des recommandations de la Commission de révision permanente des programmes et des travaux qui en découlent. Ses actions dans ce domaine sont signalées par le logo RP.

OVT

DD

RP

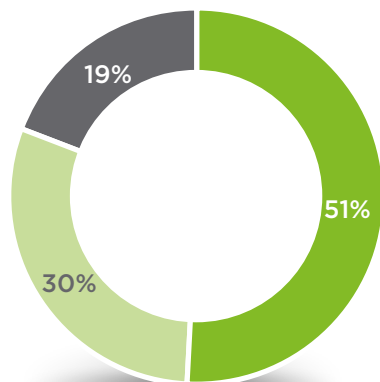


MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DE L'INNOVATION

RAPPORT ANNUEL DE GESTION



QUELQUES RÉSULTATS 2017-2018 EN UN COUP D'ŒIL

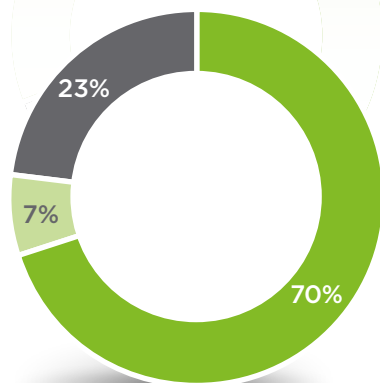


735
employés

au 31 mars 2018

55 % de femmes
45 % d'hommes
91 % de taux de fidélisation

■ Québec
■ Montréal
■ Ailleurs au Québec



890,2 M\$
de
dépenses probables

■ Développement de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
■ Interventions relatives au FDE
■ Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation



22
projets

**d'investissement
majeurs soutenus**

- 298,5 M\$ en aide financière
- 1 555,7 M\$ en coût total des projets
- 1 467 emplois créés ou sauvés



206
projets

**d'investissement
ou d'innovation soutenus**

- 466,4 M\$ en aide financière
- 2 283,3 M\$ en coût total des projets
- 4 949 emplois créés ou sauvés



2 933
emplois

**créés ou maintenus
en économie sociale**

- 16,2 M\$ en aide financière
- 118,3 M\$ en coût total des projets



4 056
entreprises

**appuyées sur les marchés
hors Québec**

- 743 M\$ en ventes fermes



18 857
activités

réalisées
en promotion
de la science
s'adressant
à la relève



6 427
entreprises et
entrepreneurs

ayant utilisé
les services
d'un organisme
de soutien
à l'entrepreneuriat



15
projets

de relance
économique soutenus

- 11,1 M\$ en aide financière
- 17,4 M\$ en coût total des projets
- 1 316 emplois créés ou sauvegardés



123,6 M\$
d'investissement

en infrastructures
de recherche
et d'innovation



203
projets

de diversification
économique soutenus

- 30,8 M\$ en aide financière
- 150,2 M\$ en coût total des projets



4 883
interventions

effectuées
afin de soutenir la
productivité des
entreprises

Stratégies et plan d'action

- Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat 2017-2022;
- Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022;
- Stratégie québécoise des sciences de la vie 2017-2027;
- Stratégie numérique du Québec.



TABLE DES MATIÈRES

Quelques résultats 2017-2018 en un coup d'œil	2
Message des ministres	6
Message du sous-ministre	7
Déclaration sur la fiabilité des données	8
Rapport de validation de la Direction de l'audit interne	9
Préambule	10
1. Présentation du Ministère	11
Organigramme du Ministère au 31 mars 2018	14
2. Résultats 2017-2018 liés au Plan stratégique 2016-2019	17
La culture de la science et de l'innovation	21
L'environnement d'affaires compétitif et ouvert sur le monde	24
La création d'entreprises et le soutien à l'entrepreneuriat	26
L'accompagnement efficace des entreprises et leur développement à l'international	29
Le soutien aux projets d'investissement	32
La performance et l'engagement du personnel	34
3. Résultats liés aux services à la clientèle et aux activités institutionnelles	37
3.1 Déclaration de services à la clientèle	38
3.1.1 Accompagnement-conseil et formation	38
3.1.2 Application de lois	39
3.1.3 Autres	40
3.1.4 Mesure de la satisfaction des clientèles	40

3.2 Allègement réglementaire et administratif	41
3.3 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	42
3.4 Égalité entre les femmes et les hommes	43
3.5 Communications	44
3.5.1 Emploi et qualité de la langue française	44
3.5.2 Accessibilité Web	44
3.6 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	45
4. Utilisation des ressources	47
4.1 Ressources humaines	48
4.1.1 Accès à l'égalité en emploi	52
4.1.2 Gestion et contrôle des effectifs	56
4.2 Ressources financières	57
4.2.1 Politique de financement des services publics	62
4.2.2 Renseignements relatifs aux contrats de service	64
4.3 Ressources informationnelles	65
4.4 Fonds d'investissement	68
4.4.1 Fonds du développement économique	68
4.4.2 Fonds Capital Mines Hydrocarbures	74
5. Résultats 2017-2018 liés au Plan d'action de développement durable 2016-2020	75



MESSAGE DES MINISTRES

Québec, novembre 2018

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Nous vous présentons le rapport annuel de gestion du ministère de l'Économie et de l'Innovation, pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2018.

Ce rapport répond aux exigences de la Loi sur l'administration publique et il présente les résultats obtenus par l'organisation en fonction de ses engagements ainsi que ses principales réalisations sous l'administration qui nous a précédés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Économie et de l'Innovation,

Pierre Fitzgibbon

La ministre déléguée au Développement
économique régional,

Marie Eve Proulx



MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Québec, septembre 2018

Madame,

Monsieur,

C'est avec fierté que je vous présente le Rapport annuel de gestion 2017-2018 du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, conformément à la Loi sur l'administration publique et à la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, pour la période s'étendant du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Ce rapport fait état des résultats obtenus par le Ministère à l'égard des engagements pris dans son Plan stratégique 2016-2019, son Plan annuel de gestion des dépenses (PAGD) 2017-2018, sa Déclaration de services à la clientèle et son Plan d'action de développement durable 2016-2020. Il contient également l'information relative à l'utilisation des ressources. Finalement, il respecte les différentes exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Parmi les principaux résultats du Ministère en 2017-2018, il faut souligner la publication de plusieurs documents structurants visant à favoriser le développement économique du Québec, dont :

- le Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat 2017-2022;
- la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022;
- la Stratégie québécoise des sciences de la vie 2017-2027;
- la Stratégie numérique du Québec.

De plus, parmi les réalisations du Ministère en 2017-2018, en matière de saine gestion publique, mentionnons l'atteinte des cibles d'heures rémunérées pour les effectifs, le respect du budget de dépenses alloué, le développement d'outils informatiques performants et une préoccupation toujours plus grande pour le développement durable et la pérennité de nos interventions.

Je remercie le personnel du Ministère pour son engagement continu et son professionnalisme dans la réalisation de notre mission.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre,

Jocelin Dumas



DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Nous sommes responsables des résultats contenus dans le Rapport annuel de gestion 2017-2018. La présente déclaration porte sur l'exactitude et la fiabilité des données de ce dernier.

Le présent rapport :

- décrit fidèlement la mission, les mandats et les orientations du Ministère;
- présente les objectifs en vigueur, les réalisations et les résultats atteints;
- présente des données exactes et fiables.

Nous déclarons que le Rapport annuel de gestion 2017-2018 du Ministère présente fidèlement les résultats obtenus au regard des engagements ministériels.

À notre connaissance, les données et les contrôles afférents sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2018.

Jocelin Dumas

Sous-ministre

Jean Séguin

Sous-ministre adjoint au commerce extérieur et à Export Québec

Marie Fortier

Directrice générale de l'administration

Philippe Dubuisson

Sous-ministre associé aux politiques économiques

Mario Limoges

Sous-ministre adjoint aux services aux entreprises et affaires territoriales

Mario Bouchard

Sous-ministre adjoint aux industries stratégiques et aux projets économiques majeurs

Marie-Josée Blais

Sous-ministre adjointe à la science et à l'innovation



RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE

Québec, septembre 2018

Monsieur Jocelin Dumas
Sous-ministre
Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
710, place D'Youville
Québec (Québec) G1R 4Y4

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et des renseignements présentés dans le Rapport annuel de gestion 2017-2018 du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Ministère. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué en s'appuyant sur les normes de l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Notre examen ne constitue pas un audit.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2017-2018 n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de l'audit interne,

Sylvie Plante

PRÉAMBULE

À la suite du remaniement ministériel du 11 octobre 2017, la responsabilité du Secrétariat à la condition féminine a été transférée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Ce dernier présente les résultats relatifs au Secrétariat à la condition féminine pour l'année 2017-2018.

Afin de proposer un étalonnage pertinent au lecteur, le Ministère a modifié les données sur l'utilisation des ressources humaines (section 4.1) et financières (section 4.2) en retirant les résultats, pour l'année 2016-2017, attribuables au Secrétariat à la condition féminine, lorsqu'il était possible de le faire.

Par ailleurs, le 18 octobre 2018, le nouveau gouvernement présentait son conseil des ministres. Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation devenait le ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Le présent rapport couvre l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 et contient la reddition de compte sur la base de la structure ministérielle en vigueur au 31 mars 2018.

Conséquemment, le présent rapport annuel de gestion fait état des résultats atteints en 2017-2018 en lien avec les engagements du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation d'alors, découlant de son Plan stratégique 2016-2019, son PAGD 2017-2018, sa Déclaration de services à la clientèle et son Plan d'action de développement durable 2016-2020. De plus, ce rapport présente les mandats, les actions et l'utilisation des ressources du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, et ce, en date du 31 mars 2018.

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE



1



NOTRE MISSION

Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation a pour mission de soutenir la croissance des entreprises, l'entrepreneuriat, la science, l'innovation ainsi que l'exportation et l'investissement. Il coordonne l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie numérique. Il conseille également le gouvernement en vue de favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

NOS MANDATS

Pour réaliser sa mission, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- administration, en concertation avec les instances reconnues, des sommes qui lui sont confiées afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique;
- appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises);
- conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes (MO) concernés, de stratégies de développement et de programmes d'aide;
- coordination des interventions gouvernementales relativement au développement du numérique;
- coordination gouvernementale des travaux d'allègement réglementaire;
- délivrance d'attestations et de certificats relatifs aux crédits d'impôt et aux congés fiscaux sous sa responsabilité et administration de lois;
- élaboration d'offres intégrées et coordination des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs;
- harmonisation et cohérence des actions gouvernementales en matière de développement économique, de recherche, de science, de technologie et d'innovation;

- offre de services aux entreprises sous forme d'accompagnement-conseil et de soutien au développement de leurs affaires;
- orientation et coordination de la prospection d'investissements, de l'expansion des marchés et de la concrétisation des activités qui en découlent;
- promotion à l'étranger des produits et services québécois;
- promotion des positions du Québec lors de la négociation ou de la mise en œuvre d'accords commerciaux et défense des intérêts du Québec et des entreprises québécoises lors des différends commerciaux.

NOS VALEURS

- La collaboration
- La créativité
- L'engagement

NOS SERVICES

- L'accompagnement-conseil
- La formation
- Le maillage et le réseautage
- L'aide financière

NOTRE CLIENTÈLE ET NOS PARTENAIRES

Le Ministère travaille principalement avec les entrepreneurs et les entreprises, de même qu'avec des partenaires qui gravitent autour des milieux économiques, sociaux, culturels et technologiques ou de la chaîne de l'innovation. Qu'ils appartiennent aux milieux institutionnels ou à des organismes publics ou privés, la clientèle et les partenaires du Ministère viennent d'horizons divers, dont :

- les entreprises privées : petites ou moyennes entreprises (PME), grandes entreprises, coopératives et entreprises d'économie sociale;
- les établissements du réseau de la santé et des services sociaux;
- les établissements primaires, secondaires et d'enseignement supérieur (cégeps et universités) ainsi que les centres d'éducation des adultes;
- les municipalités, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines;
- les organismes d'intermédiation et ceux de valorisation de la recherche, les centres et plateformes de recherche, les consortiums de recherche, les incubateurs et accélérateurs technologiques, le réseau QuébecInnove et les organismes de promotion de la culture scientifique et de la culture de l'innovation;
- les organismes de développement économique et les associations sectorielles;
- les organismes socio-économiques locaux, régionaux et nationaux;
- les représentations du Québec hors Québec ainsi que les ministères à vocation économique ou de soutien à l'innovation de pays étrangers;
- les sociétés d'État et les autres organismes relevant des ministres, les MO du gouvernement du Québec et ceux du gouvernement fédéral.

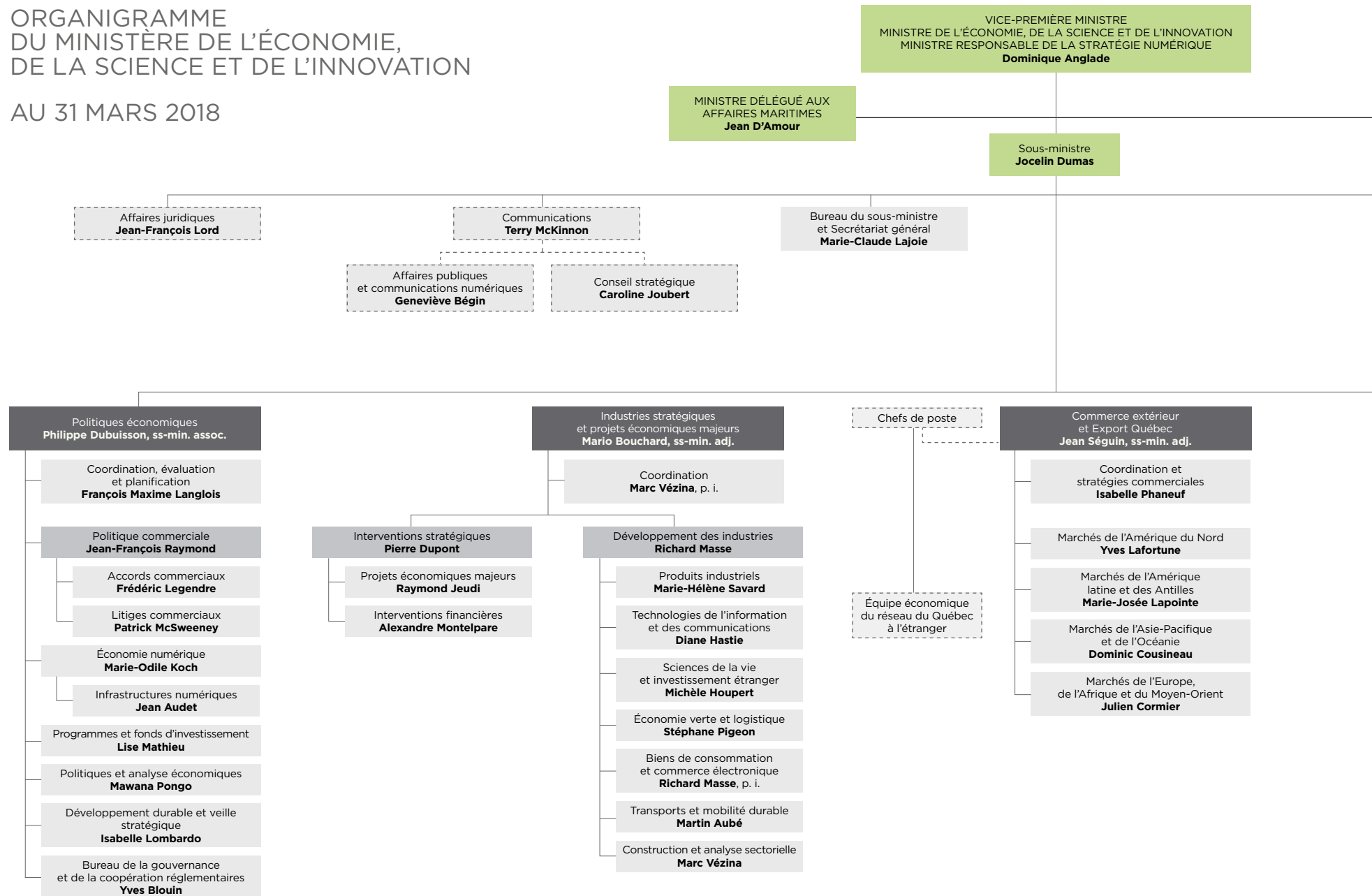
LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET LES ORGANISMES

Les sociétés d'État et les organismes relevant de la ministre sont les suivants : le Centre de recherche industrielle du Québec, la Commission de l'éthique en science et en technologie, la Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville, Investissement Québec (IQ), la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ainsi que les trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture).



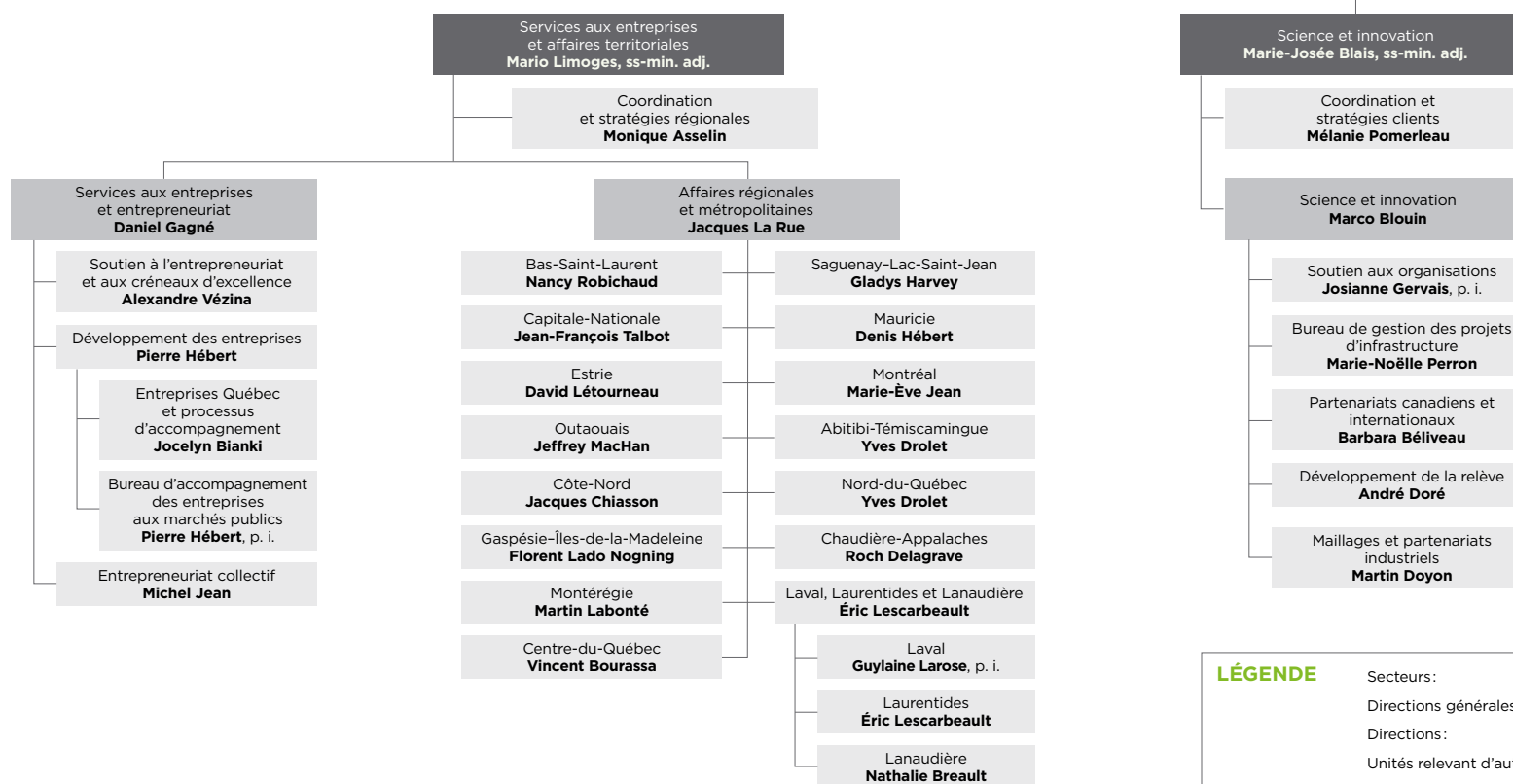
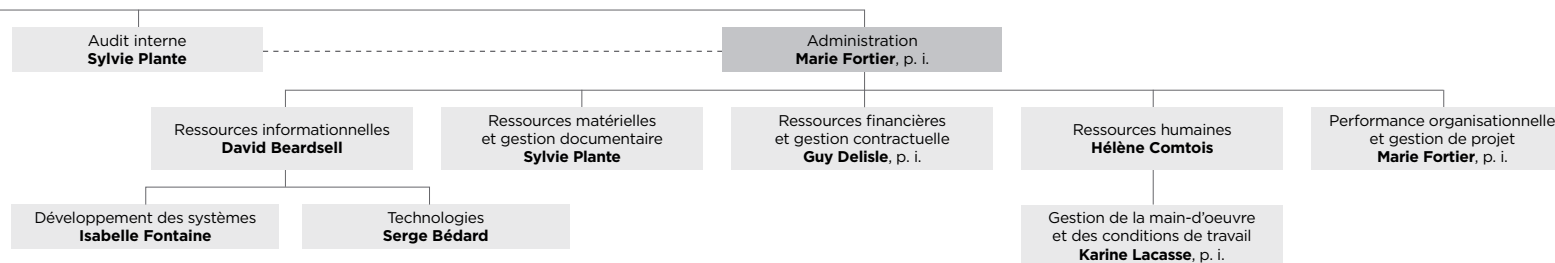
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION

AU 31 MARS 2018



**MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES,
À L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET AU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE RÉGIONAL**
Stéphane Billette

Organismes relevant de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation		
Investissement Québec Pierre Gabriel Côté, président-directeur général	Société du parc industriel et portuaire de Bécancour Maurice Richard, président-directeur général	Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville Éric Durand, président
Fonds de recherche du Québec Rémi Quirion, scientifique en chef	Centre de recherche industrielle du Québec Denis Hardy, président-directeur général	Commission de l'éthique en science et en technologie Jocelyn Maclure, président



LÉGENDE	
Secteurs:	
Directions générales:	
Directions:	
Unités relevant d'autres organisations:	

RÉSULTATS
2017-2018
LIÉS AU PLAN
STRATÉGIQUE
2016-2019

2



Sommaire des résultats du Plan stratégique 2016-2019

Cible à atteindre
au 31 mars 2019

Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement de la part d'un membre du nouveau regroupement QuébecInnove

2 376/450  +

Nombre de PME soutenues dans une démarche de protection de la propriété intellectuelle

162/300 

Montants des investissements pour la réalisation de travaux en infrastructures de recherche et d'innovation (M\$)

218,6/240 

Taux de croissance du nombre d'activités en promotion de la science s'adressant à la relève (%)

107/50  +

Nombre d'emplois créés grâce aux mesures de Stages d'innovation en entreprise et de Premier emploi en recherche

291/600 

Taux de réalisation des mesures du plan d'action en économie numérique (%)

96/100 

Taux de réduction du coût des formalités administratives gouvernementales s'adressant aux entreprises (%)

49,5/50 

Pourcentage de projets d'investissements industriels privés accompagnés (dans lesquels le Ministère ainsi que plusieurs autres MO sont interpellés) (annuellement en %)

100/100 

Taux de réalisation du déploiement de la bannière Entreprises Québec (%)

90,5/100 

Pourcentage des dossiers de négociation d'accords commerciaux ou de litiges dans lesquels le Ministère est intervenu (annuellement en %)

100/100 

Taux de réalisation du plan d'action visant à préparer les entreprises à tirer profit de l'ouverture des marchés (%)

86/100 

Nombre d'entreprises et d'entrepreneurs ayant utilisé les services d'un organisme de soutien à l'entrepreneuriat

12 954/20 000 

Taux de croissance moyen du chiffre d'affaires des entreprises qui ont participé au programme d'incubation (%)

274/15  +

Nombre d'entreprises technologiques créées avec l'appui des CEU et des SVU

317/900 

Effet de levier des projets en économie sociale soutenus

6,1/4  +

Nombre d'emplois créés ou maintenus

6 809/15 000 

Sommaire des résultats du Plan stratégique 2016-2019

Cible à atteindre
au 31 mars 2019



Nombre d'interventions effectuées auprès des entreprises, des MO et autres partenaires

10 253/10 600

Nombre d'entreprises ayant été accompagnées ou soutenues pour accélérer leurs projets d'entreprise ou pour mettre en place de meilleures pratiques d'affaires écoresponsables

390/462

Nombre d'entreprises appuyées sur les marchés hors Québec

7 554/6 000

Impact des interventions (M\$)

1 535/600

Effet de levier des projets de développement des secteurs industriels, des pôles, des grappes et des créneaux d'excellence soutenus

4,7/2

Nombre d'initiatives structurantes élaborées, appuyées ou mises en œuvre pour le développement des secteurs industriels

40/30

Taux des projets réalisés par les créneaux d'excellence visant l'exportation ou l'innovation (%)

42/50

Effet de levier des projets d'investissement ou d'innovation soutenus

4/2

Moyenne de l'aide attribuée sous forme autre que subvention (%)

91/75

Effet de levier des projets d'investissement majeurs soutenus

4/2

Moyenne de l'aide attribuée sous forme autre que subvention (%)

95/75

Effet de levier des projets de relance économique soutenus

0,7/1

Moyenne de l'aide attribuée sous forme autre que subvention (%)

98/75

Effet de levier des projets de diversification économique soutenus

4,3/1,5



Nombre d'actions, d'outils et de processus développés pour soutenir les enjeux organisationnels et mieux répondre aux besoins des clientèles

25/18

Nombre d'organismes, de mesures et de programmes évalués

43/50

Pourcentage de programmes révisés à la suite des travaux de la Table interministérielle sur l'aide financière au développement économique (%)

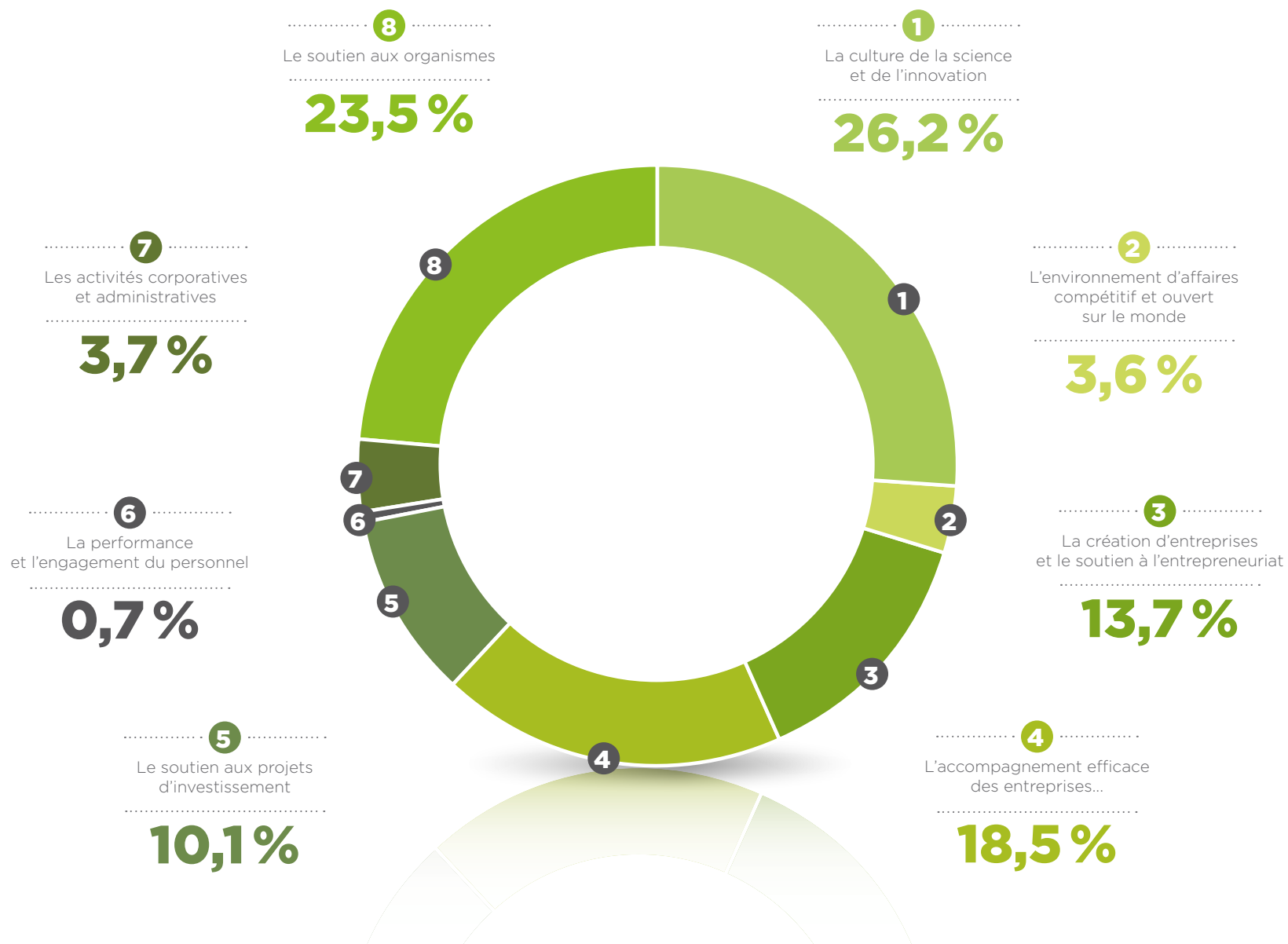
33,3/100



ADÉQUATION DES RESSOURCES¹

20

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION



¹ Le graphique présente une estimation du pourcentage des budgets de rémunération, de fonctionnement et de transfert associés à la réalisation de chaque axe. Deux catégories ont été ajoutées, soit celle liée aux crédits pour les activités corporatives et administratives de même que celle liée aux crédits pour les organismes relevant de la ministre.



LA CULTURE DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION

STIMULER LA CAPACITÉ D'INNOVER DES ENTREPRISES ET DES ORGANISATIONS

Actions du PAGD liées à cet objectif :

- Élaborer et mettre en œuvre la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation
- Consolider le rôle fédérateur de QuébecInnove au sein de l'écosystème de recherche et d'innovation québécois
- Assurer l'excellence des infrastructures avec de nouveaux investissements en infrastructures de recherche de pointe



Indicateurs de résultat

	2017-2018	2016-2017
Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement de la part d'un membre du nouveau regroupement QuébecInnove	2 136 ²	240
Nombre de PME soutenues dans une démarche de protection de la propriété intellectuelle	91	71
Montants des investissements pour la réalisation de travaux en infrastructures de recherche et d'innovation (M\$)	123,6	95,0

Avec la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI) 2017-2022, le gouvernement se donne les moyens pour que le Québec, à l'horizon 2030, devienne l'une des sociétés les plus innovantes et créatives du monde, avec 2,8 G\$ d'investissements et de coûts budgétaires totaux et une somme de 585 M\$ investie dans des mesures spécifiques.

L'accompagnement d'une entreprise par un membre du réseau QuébecInnove s'effectue dans le cadre des mesures Passeport innovation et Premier emploi en recherche ou encore par l'intervention d'un répondant du réseau ou directement avec un membre de QuébecInnove. Pour l'année 2017-2018, 125 entreprises ont bénéficié de la mesure Passeport innovation, 35 entreprises de la mesure Premier emploi en recherche, 187 interventions ont été réalisées par un répondant du réseau et 1 789 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement par un membre de QuébecInnove. Un budget de près de 5 M\$ a été accordé pour Passeport innovation, 793 k\$ pour Premier emploi en recherche et 600 k\$ pour la réalisation des activités de QuébecInnove.

Pour l'année financière 2017-2018, 91 PME ont bénéficié d'une aide financière du programme Premier Brevet pour un montant total de 2,3 M\$.

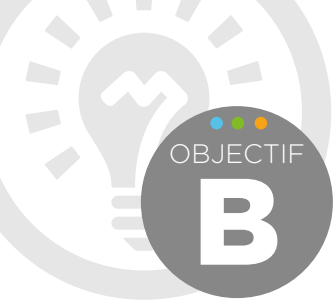
Le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2016-2026 présente des investissements estimés à 88,7 G\$. L'enveloppe d'investissement accordée au secteur de la recherche sous la responsabilité du Ministère correspond

à 831,7 M\$. Afin de stimuler la capacité d'innover des organismes, le Ministère a pour objectif d'investir une somme de 240 M\$, au cours de la période 2016-2019, pour la réalisation de travaux d'infrastructure de recherche et d'innovation, soit une moyenne annuelle de 80 M\$. Pour 2017-2018, la somme des investissements est de 123,6 M\$, dont :

- 23,1 M\$ dans le cadre du Programme de soutien à la recherche, volet 2 : soutien au financement d'infrastructures de recherche;
- 65,5 M\$ dans le cadre du Programme de soutien à la recherche, volet 3 : cofinancement du Québec aux programmes de la Fondation canadienne pour l'innovation;
- 35 M\$ dans le cadre du Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires.

Pour les années financières 2016-2017 et 2017-2018, des sommes totalisant 218,6 M\$ ont été investies dans la réalisation de travaux d'infrastructure. Ce montant est supérieur de 58,6 M\$ à la cible intermédiaire de 160 M\$ initialement prévue au plan stratégique et cela s'explique principalement par l'approbation de 22 projets dans le cadre du Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires, dont 17 font l'objet d'une aide financière du Ministère totalisant 115,6 M\$ sur trois ans.

² Le résultat est supérieur à la cible initiale. Deux raisons expliquent cette situation. Le réseau QuébecInnove, mis sur pied en décembre 2014, a maintenant atteint sa maturité et regroupe plus d'une centaine des principaux acteurs en recherche et en innovation au Québec. De plus, la publication, en mai 2017, de la SQRI a donné une impulsion supplémentaire à la consolidation des actions de QuébecInnove, grâce à une aide financière additionnelle de 2 M\$ sur cinq ans.



LA CULTURE DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION

CONTRIBUER À L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES GÉNÉRATIONS D'INNOVATEURS

Action du PAGD liée à cet objectif :

- Soutenir les étudiants, les finissants et les nouveaux diplômés impliqués dans les activités de recherche et d'innovation

Indicateurs de résultat

	2017-2018	2016-2017
Taux de croissance du nombre d'activités en promotion de la science s'adressant à la relève (%)	107 ³	34
Nombre d'emplois créés grâce aux mesures de Stages d'innovation en entreprise et de Premier emploi en recherche	166	125

22

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION

Le programme NovaScience vise à promouvoir la culture scientifique et technique ainsi que la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat, à favoriser la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée en science et en technologie et à encourager la concertation de différents partenaires socio-économiques pour renforcer la convergence et la complémentarité de leurs actions en promotion de la science et de la technologie. Ces objectifs sont atteints par le soutien financier à des organismes, des appels de projets et des initiatives de partenariat pour l'organisation de différents types d'activités. En 2017-2018, les aides financières accordées à 14 organismes, à 17 projets et à 15 initiatives de partenariat ont mené à la réalisation de 18 857 activités, pour un investissement de près de 4 M\$. Par rapport à la donnée de référence publiée dans le Rapport annuel de gestion 2015-2016, soit 9 122 activités, il s'agit d'une augmentation de 107 %.

Par ailleurs, la mesure Stages d'innovation en entreprise, en collaboration avec Mitacs, a mené à la création de 131 emplois. Au total, 1 250 unités de stage⁴ ont été réalisées et soutenues en 2016-2017, soit la dernière année d'information disponible, pour un investissement de 5 M\$. Quant à la mesure Premier emploi en recherche, elle a permis la création de 35 emplois, pour un investissement de 513 k\$.

³ Le résultat est supérieur à la cible initiale. Dans le cadre de la SQRI, le programme NovaScience bénéficie d'une enveloppe additionnelle de 8 M\$ sur cinq ans.

⁴ Une unité de stage correspond à un stage de quatre mois. Un stagiaire peut effectuer plus d'une unité de stage au cours de l'année. Par exemple, un stagiaire qui réalise un stage de huit mois aura fait un seul stage correspondant à deux unités de stage.



LA CULTURE DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION

FAVORISER L'APPROPRIATION DU NUMÉRIQUE PAR LES ENTREPRISES

Action du PAGD liée à cet objectif :

- Élaborer et mettre en œuvre la Stratégie numérique et assurer la mise en œuvre du Plan d'action en économie numérique



Indicateur de résultat

Taux de réalisation des mesures du plan
d'action en économie numérique (%)

2017-2018

2016-2017

96

77

C'est en mai 2016 que le Ministère dévoilait le Plan d'action en économie numérique. Près de 200 M\$ sur cinq ans seront investis pour mettre en œuvre 28 mesures. Au 31 mars 2018, 96 % des mesures du plan d'action étaient déployées.

Voici les principales réalisations en 2017-2018 :

- le lancement d'un autodiagnostic en ligne permettant aux entreprises de vérifier leur capacité à s'engager dans une transformation numérique en phase avec l'industrie 4.0;
- le déploiement du programme Audit industrie 4.0 afin d'accompagner les entreprises manufacturières dans leur virage numérique;
- le financement, par le programme Startup Québec, de 20 nouveaux projets appuyant des partenariats internationaux d'échange de jeunes pousses et des incubateurs, des accélérateurs et des centres d'entrepreneuriat universitaire pour une somme de 3,3 M\$;
- la mise en place d'un appel de projets pour la création de centres d'excellence numérique doté d'une enveloppe de 4,3 M\$;

- la diffusion, sur le site Web du Ministère, du premier tableau de bord du numérique, réalisé à partir des enquêtes de l'Institut de la statistique du Québec menées en 2016 auprès d'environ 4 000 ménages et 15 200 entreprises du Québec;
- le financement de 82 projets d'infrastructure numérique dans 14 régions par l'entremise du programme Québec branché, annoncé en novembre 2017. Ces projets représentent un investissement total de 293,3 M\$, dont 105,9 M\$ proviennent du gouvernement du Québec.

La Stratégie numérique du Québec a été dévoilée en décembre 2017. Fruit d'une vaste consultation publique et réalisée en cocréation avec plusieurs ministères et experts du milieu, la Stratégie vise une prospérité collective mettant le numérique au service de la personne et du bien commun. Dotée de sept orientations et de sept cibles, elle assure la cohérence d'ensemble des actions gouvernementales afin d'accélérer le déploiement, dans tous les milieux, d'une véritable culture numérique.

La Stratégie vient chapeauter les actions existantes, comme le Plan culturel numérique, la Stratégie gouvernementale en TI, le Plan d'action en économie numérique, le programme Québec branché ainsi que tous les autres plans d'action numérique à venir.



L'ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES COMPÉTITIF ET OUVERT SUR LE MONDE



FACILITER LES DÉMARCHES DES ENTREPRISES AUPRÈS DE L'ÉTAT

Actions du PAGD liées à cet objectif :

- Réviser la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif
- Mettre en place des comités interministériels pour appuyer la concrétisation de projets d'investissements industriels privés au Québec
- Finaliser le déploiement de la bannière Entreprises Québec, en collaboration avec Services Québec

Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental 2016-2018 en matière d'allègement réglementaire et administratif – Bâtir l'environnement d'affaires de demain, le gouvernement s'est donné comme objectif d'atteindre une réduction globale de 50 % du coût des formalités administratives au cours de la période 2001-2018, ce qui représente un effort de réduction additionnel de 10 % pour la période 2016-2018. Au total, près d'une vingtaine de MO sont touchés par cet objectif. Les différentes mesures de réduction visent notamment l'amélioration de la prestation électronique, la diminution de la fréquence de production au gouvernement (p. ex. une fois par an plutôt que chaque trimestre) ou l'exemption de PME (p. ex. exemption des entreprises de dix employés et moins). La cible de réduction de 20 % pour la période 2001-2004 a été atteinte. Les résultats montrent que le coût des formalités a diminué de 29,5 % au cours de la période 2004-2016. La cible de diminution de 50 % du coût des formalités administratives est donc en voie d'être atteinte.

Le Ministère a accompagné cinq projets d'investissements industriels privés dans lesquels plusieurs MO étaient engagés et il a coordonné l'élaboration d'offres gouvernementales intégrées. Cette action a maximisé les chances de concrétisation des projets d'investissement au Québec et s'inscrivait dans une démarche d'allègement du fardeau réglementaire en contribuant à l'émergence d'une relation collaborative entre les acteurs du développement économique au Québec.

Indicateurs de résultat

	2017-2018	2016-2017
Taux de réduction du coût des formalités administratives gouvernementales s'adressant aux entreprises (%)	49,5 (2001-2016)	41,8 (2001-2015)
Pourcentage de projets d'investissements industriels privés accompagnés (dans lesquels le Ministère ainsi que plusieurs autres MO sont interpellés) (%)	100	100
Taux de réalisation du déploiement de la bannière Entreprises Québec (%)	90,5	84

Les projets industriels accompagnés par le Ministère, représentant des investissements potentiels de 14,8 G\$, occupent des secteurs économiques d'importance pour le Québec, notamment l'énergie ainsi que l'extraction et la transformation des métaux. Par son action auprès de ces entreprises, le Ministère a contribué à la réalisation de nouveaux projets industriels phares dans le paysage économique québécois.

En ce qui concerne le déploiement d'Entreprises Québec, en 2017-2018, les étapes suivantes ont été réalisées :

- la réalisation d'une étude d'opportunité d'un outil de suivi de la clientèle en partenariat avec IQ;
- la réalisation d'une cartographie dynamique permettant de trouver les organismes d'aide aux entreprises les plus près du lieu sélectionné;
- la conception d'outils de communication permettant de présenter Entreprises Québec aux MO;
- l'implantation d'un système de traçabilité informatisé des demandes reçues de la part de la clientèle;
- le lancement officiel d'Entreprises Québec, en novembre 2017.



OBJECTIF

E

L'ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES COMPÉTITIF ET OUVERT SUR LE MONDE

PARTICIPER À LA NÉGOCIATION D'ACCORDS COMMERCIAUX ET FAIRE PROFITER LES ENTREPRISES DES OCCASIONS D'AFFAIRES QUI EN DÉCOULENT

Action du PAGD liée à cet objectif:

- Participer aux divers travaux visant la conclusion de l'Accord de libre-échange canadien

Le Ministère a la responsabilité, pour le gouvernement du Québec, des dossiers de politique commerciale, incluant les activités de négociation commerciale. Pour remplir son mandat, en 2017-2018, il a participé à toutes les négociations en cours en lien avec les accords de commerce international et interprovincial.

Au regard de l'ALENA, une équipe spécialisée a été mise en place. Le Ministère a déployé tous les efforts pour s'assurer d'être au fait des préoccupations des entreprises et des associations québécoises concernant la renégociation de l'ALENA. De plus, il a été présent à toutes les rondes de négociation et a tenu de nombreuses rencontres techniques de travail avec ses homologues du Canada, leur faisant part des intérêts du Québec et des risques commerciaux liés à ces négociations. Plusieurs rencontres ont aussi eu lieu avec les provinces afin de partager des intérêts communs.

Le Ministère a également fait plusieurs représentations auprès du gouvernement fédéral lors de la finalisation de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), signé en mars 2018.

Indicateurs de résultat

Pourcentage des dossiers de négociation d'accords commerciaux ou de litiges dans lesquels le Ministère est intervenu (%)

100

100

Taux de réalisation du plan d'action visant à préparer les entreprises à tirer profit de l'ouverture des marchés (%)

86

s. o.⁵

Le Ministère a aussi participé aux travaux entourant la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange canadien, conclu en avril 2017, notamment en assumant, au nom du Québec, la présidence du Comité du commerce intérieur depuis janvier 2018.

De plus, tous les litiges en cours avec le gouvernement américain ont été pris en charge par le Ministère, dont les dossiers de la C-Series de Bombardier, de l'aluminium, de l'acier, du bois d'œuvre et du papier, de même que ceux devant l'Organisation mondiale du commerce et les instances de l'ALENA.

Depuis juillet 2017, un plan d'action visant à préparer les entreprises à tirer profit de l'ouverture des marchés, particulièrement à l'égard de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG), a été mis en œuvre. Des 22 mesures prévues, 19 ont été réalisées.

⁵ La donnée présentée dans le Rapport annuel de gestion 2016-2017 a été mise à jour. Le plan d'action ayant été déposé en juillet 2017, le résultat est sans objet (s. o.).



LA CRÉATION D'ENTREPRISES ET LE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT RP

OPTIMISER LE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT, NOTAMMENT QUANT AU MENTORAT ET À LA RELÈVE

Actions du PAGD liée à cet objectif :

- Mettre en œuvre le Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat
- Déployer le programme Startup Québec et lancer un volet pour des projets novateurs favorisant de nouvelles pratiques de soutien aux entreprises en démarrage

Le dévoilement du Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat, en mars 2018, permet de consolider la mission du Ministère quant au soutien à l'entrepreneuriat. Le Plan d'action présente une offre de services, par l'entremise de différents organismes de soutien à l'entrepreneuriat, qui consiste à faire connaître et à valoriser le métier d'entrepreneur, à développer les compétences entrepreneuriales des particuliers ainsi qu'à offrir des services-conseils et des leviers de financement. Ces services visent à diminuer les barrières à l'entrée pour le démarrage ainsi qu'à soutenir la croissance et la transmission d'entreprises.

Au cours de l'année 2017-2018, 62 919 entrepreneurs ont fréquenté les organismes soutenus par le Ministère à l'occasion d'événements, d'ateliers de formation et de diverses autres activités d'orientation ou de référencement. De ce nombre, 6 427 entrepreneurs ont profité d'un accompagnement en services-conseils, de soutien en mentorat ou d'un accompagnement financier. Ces services ont été livrés auprès de femmes entrepreneures, de jeunes entrepreneurs, d'entrepreneurs issus de la diversité, de cédants et de repreneurs d'entreprise ou d'entrepreneurs ayant des difficultés d'accès aux sources de financement traditionnelles.

Les incubateurs et les accélérateurs d'entreprises technologiques accueillent et accompagnent les entreprises innovantes en démarrage en les hébergeant dans des infrastructures parfois pourvues de laboratoires et d'équipements spécialisés. L'accroissement du chiffre d'affaires des entreprises incubées témoigne de la qualité du processus

Indicateurs de résultat

	2017-2018	2016-2017
Nombre d'entreprises et d'entrepreneurs ayant utilisé les services d'un organisme de soutien à l'entrepreneuriat	6 427	6 527
Taux de croissance moyen ⁶ du chiffre d'affaires des entreprises qui ont participé au programme d'incubation (%)	274 ⁷	24

de sélection des entreprises et de l'intervention appropriée de l'incubateur ou de l'accélérateur. Durant l'année 2017-2018, le Ministère a soutenu financièrement quatre incubateurs, deux centres d'entrepreneuriat universitaire ainsi que vingt-et-un projets dans le cadre de la mesure Startup Québec. Parmi les entreprises accompagnées, 112 ont fourni des données quant à leur chiffre d'affaires ou leur taux de croissance, ce qui a permis de calculer un taux de croissance moyen de 274 %.

Organismes	Nombres d'entreprises	Taux de croissance moyen
ACET (Accélérateur de création d'entreprises technologiques)	5	7 %
AG-Bio Centre	30	783 %
Centre d'entrepreneuriat et de valorisation des innovations (CEVI)	5	20 %
Centre québécois d'innovation en biotechnologie (CQIB)	6	218 %
Corporation Inno-centre du Québec	20	104 %
DigiHub Shawinigan	11	121 %
Espace-inc	35	68 %

⁶ Le libellé de l'indicateur du Plan stratégique 2016-2019 a été modifié. En effet, au lieu d'utiliser le taux de croissance médian, c'est plutôt le taux de croissance moyen du chiffre d'affaires des entreprises ayant participé au programme d'incubation qui est mesuré. Celui-ci permet de prendre en compte toutes les entreprises incubées, qu'elles aient connu une forte croissance, une décroissance ou une stagnation de leur chiffre d'affaires. Cette méthode de calcul pondérée par le nombre d'entreprises incubées permet une appréciation plus juste du taux de croissance des entreprises incubées au cours de l'année. Conséquemment, la cible de cet indicateur est une croissance de 15 % au lieu de 10 %.

⁷ Le résultat est supérieur à la cible initiale. La mesure Startup Québec et le contexte mondial sont favorables aux jeunes pousses; cela se reflète dans les résultats de 2017-2018.



LA CRÉATION D'ENTREPRISES ET LE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT

PROMOUVOIR L'INNOVATION COMME VECTEUR DE NOUVELLES IDÉES ET TECHNOLOGIES

Action du PAGD liée à cet objectif:

- Mettre en place et financer le Réseau de recherche clinique précoce en partenariat avec l'industrie pharmaceutique⁸

Les centres d'entrepreneuriat universitaire (CEU) et les sociétés de valorisation universitaire (SVU) contribuent à stimuler l'entrepreneuriat et à valoriser la propriété intellectuelle issue de la recherche universitaire en fournissant un soutien et un encadrement au démarrage d'entreprises. Les incubateurs et les accélérateurs soutenus dans le cadre de la mesure Startup Québec contribuent aussi à la création et à la croissance d'entreprises innovantes.

Les trois SVU et les quatre CEU financés par le Ministère ainsi que neuf des organismes d'incubation et d'accélération soutenus par la mesure Startup Québec ont contribué à la création de 197 nouvelles entreprises en 2017-2018.

	Nombres d'entreprises
SVU et CEU	
Aligo	7
Sovar	2
Univalor	7
District3	27
Entrepreneuriat Laval	20
Entrepreneuriat UQAR	2
Accélérateur de création d'entreprises technologiques (ACET)	8

Indicateur de résultat

Nombre d'entreprises technologiques créées avec l'appui des CEU et des SVU

2017-2018

2016-2017

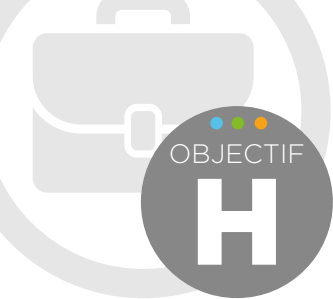
197

120

Incubateurs et accélérateurs

	Nombres d'entreprises
Centech	22
CERESO Cégep régional de Lanaudière	1
Centre d'entrepreneuriat Poly-UdeM	22
Centre d'entrepreneuriat et de valorisation des innovations de Sept-Îles (CEVI)	1
InnoCité MTL	3
Magog Technopole	12
Espace-inc	10
Centre de recherche en technologies langagières (CRTL)	39
Le Garage & co	14

⁸ L'annonce officielle de l'Initiative en recherche clinique précoce a eu lieu en juin 2017.



LA CRÉATION D'ENTREPRISES ET LE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT



CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF PARTOUT AU QUÉBEC

Action du PAGD liée à cet objectif :

- Poursuivre la mise en œuvre des mesures du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020

Indicateurs de résultat

	2017-2018	2016-2017
Aide financière accordée (M\$)	16,2	12,8
Coût total des projets (M\$)	118,3	87,7
Nombre d'emplois créés ou maintenus	2 933	3 876

En 2017-2018, cinq mesures du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020 ont contribué à créer ou à maintenir 2 933⁹ emplois à temps plein dans des entreprises d'économie sociale. Elles ont suscité des investissements d'une valeur totale de 118,3 M\$ avec un effet de levier de 6,3¹⁰.

L'entente de partenariat pour le développement des coopératives a contribué à la création de 85 nouvelles coopératives en 2017-2018. C'est 2 700 coopératives non financières en activité au Québec pour un total de 2 304 emplois créés.

Les mesures de capitalisation des entreprises d'économie sociale (prêts) sont les suivantes :

- Programme favorisant la capitalisation des entreprises d'économie sociale : sous la responsabilité d'IQ, des prêts totalisant 3,2 M\$ ont été accordés à 16 projets.
- Capitalisation du Réseau d'investissement social du Québec : des prêts totalisant 1,5 M\$ ont été accordés à 61 projets.
- Congé d'intérêt supplémentaire accordé à la Fiducie du Chantier de l'économie sociale : la Fiducie a accordé des prêts totalisant 5 M\$ à 22 projets.

Le Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif a soutenu 33 projets, qui ont bénéficié d'aides financières de près de 5,3 M\$. Ces projets, dont le coût total est de près de 33,2 M\$, permettront de créer ou de maintenir 572 emplois.

⁹ Les trois fonds de capitalisation calculent les emplois créés ou maintenus différemment. Dans les cas de cofinancement où IQ est partenaire du Réseau d'investissement social du Québec ou de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, la méthode de calcul d'IQ est privilégiée. Les emplois créés dans les coopératives sont également calculés différemment.

¹⁰ Pour le Réseau d'investissement social du Québec et la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, l'effet de levier est celui des fonds et non celui du Ministère, qui capitalise les fonds sans nécessairement être le seul partenaire.



L'ACCOMPAGNEMENT EFFICACE DES ENTREPRISES ET LEUR DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL



SOUTENIR LA PRODUCTIVITÉ PAR DES FORMATIONS ADAPTÉES ET DES INTERVENTIONS CIBLÉES EN ENTREPRISES

Actions du PAGD liée à cet objectif :

- Soutenir les entreprises dans leur croissance et dans l'amélioration de leur performance
- Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie **performe**
- Contribuer à l'émergence de pratiques d'affaires écoresponsables

Le Ministère contribue à l'amélioration de la compétitivité des entreprises en leur offrant un accompagnement correspondant à leurs besoins. Que ce soit au moyen de formations, d'interventions ponctuelles ou spécialisées, d'accompagnements-conseils stratégiques, de financement ou encore de missions, d'activités d'accueil de délégations étrangères et d'activités de maillage touchant le secteur de la science et de l'innovation, les conseillers du Ministère mettent leur expertise au service des entreprises et des partenaires afin de leur offrir un service personnalisé, complet et efficace. En 2017-2018, le Ministère a réalisé 4 883 interventions auprès d'entreprises québécoises et de partenaires nationaux et internationaux du secteur de la science et de l'innovation.

La SQRI appuie les possibilités de collaboration internationale, qui sont nombreuses pour les chercheurs et les entreprises du Québec en recherche et innovation, afin de réaliser des travaux de recherche d'envergure.

Indicateurs de résultat

	2017-2018	2016-2017
Nombre d'interventions effectuées auprès des entreprises, des MO et autres partenaires	4 883	5 370
Nombre d'entreprises ayant été accompagnées ou soutenues pour accélérer leurs projets d'entreprise ou pour mettre en place de meilleures pratiques d'affaires écoresponsables	207	183 ¹¹

La stratégie d'accélération de projets d'entreprises performantes, **performe**, a été lancée en février 2015. Depuis son premier appel de projets en avril 2015, elle a permis d'accorder la priorité à 326 projets, pour des investissements de plus de 800 M\$ de la part des entreprises. De ce nombre, 124 projets d'entreprises ont été retenus en 2017-2018.

Outre **performe**, 83 entreprises ont été accompagnées ou soutenues afin de mettre en place de meilleures pratiques d'affaires écoresponsables, au moyen de formations MPA (meilleures pratiques d'affaires), de l'Accompagnement-conseil stratégique^{MC} ou d'une aide financière.

¹¹ Les données présentées dans le Rapport annuel de gestion 2016-2017 ont été mises à jour. Au total, 183 entreprises ont été accompagnées ou soutenues et non 412.



L'ACCOMPAGNEMENT EFFICACE DES ENTREPRISES ET LEUR DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL

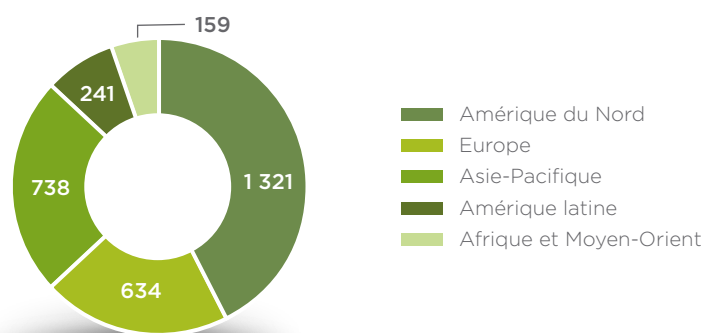
CONTRIBUER À L'AUGMENTATION DES EXPORTATIONS

Action du PAGD liées à cet objectif:

- Mettre en œuvre la Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020

Afin d'aider les entreprises à développer leurs marchés hors Québec et à accroître leurs exportations, le Ministère, en collaboration avec le réseau des représentations du Québec au Canada et à l'étranger, offre divers services aux entreprises, dont des services individuels (accompagnement-conseil personnalisé) et de groupe (séminaires d'information sur les marchés, accueil d'acheteurs étrangers, missions commerciales ou ministérielles).

En 2017-2018, 3 093¹³ entreprises ont été appuyées dans le développement de marchés hors Québec par le Ministère et ses partenaires.



Indicateurs de résultat

Nombre d'entreprises appuyées
sur les marchés hors Québec
Impact des interventions
(en ventes fermes générées – M\$)¹²

2017-2018

2016-2017

4 056

3 498

743

792

Également, 963 entreprises ont été appuyées par de l'aide financière à l'exportation.

Plus de 3 800 rendez-vous d'affaires personnalisés ont été réalisés au bénéfice des entreprises québécoises, principalement dans le cadre de 77 missions commerciales et ministérielles et de 24 accueils d'acheteurs étrangers.

En ce qui concerne les retombées de ses interventions en 2017-2018, le Ministère a recensé 322 M\$ en ventes fermes générées par les entreprises qu'il accompagne et 421 M\$ en ventes fermes découlant d'aides financières à l'exportation fournies à des entreprises. De plus, le Ministère poursuit la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020, pour bien orienter les interventions en développement des marchés et obtenir des retombées optimales au cours des prochaines années.

¹² Cette donnée comprend les ventes fermes générées et déclarées par les entreprises appuyées par des services du Ministère (conseil, maillage, séminaire) et les ventes fermes découlant d'aides financières à l'exportation.

¹³ Il s'agit du nombre d'entreprises ayant reçu au moins un service (p. ex. accompagnement-conseil, participation à une mission) dans un marché. Un marché correspond à un pays, sauf les États-Unis qui sont divisés en six marchés et la Chine qui est divisée en deux marchés. À titre d'exemple, une entreprise ayant reçu plusieurs services dans le même marché n'est comptabilisée qu'une fois, mais une entreprise ayant reçu des services dans plusieurs marchés, et donc par différentes équipes, est comptabilisée pour chacun des différents marchés.



L'ACCOMPAGNEMENT EFFICACE DES ENTREPRISES ET LEUR DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL



SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS INDUSTRIELS, DES PÔLES, DES GRAPPES ET DES CRÉNEAUX D'EXCELLENCE

Actions du PAGD liées à cet objectif :

- Poursuivre le soutien au fonctionnement des grappes industrielles et à leurs projets structurants
- Poursuivre la mise en œuvre de stratégies de développement économique¹⁴
- Mettre en œuvre des plans d'action pour les secteurs identifiés dans la Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020
- Poursuivre la mise en œuvre et le renouvellement des stratégies et des plans d'actions pour le développement des pôles et des créneaux d'excellence

Le Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence permet de soutenir la réalisation d'activités et de projets structurants visant le développement de secteurs stratégiques, plus particulièrement le développement des créneaux et pôles d'excellence ainsi que des grappes et filières industrielles. En 2017-2018, un montant de 8,8 M\$ a été accordé dans le cadre de ce programme en appui à 234 projets totalisant 49,8 M\$. L'effet de levier de ces interventions est de 4,7.

La démarche ACCORD vise à dynamiser l'économie des régions du Québec. Elle s'appuie sur les forces régionales, la mobilisation et le dynamisme des gens d'affaires en région ainsi que sur la recherche de l'excellence dans les secteurs clés de l'économie du Québec. Au 31 mars 2018, 34 créneaux et 2 pôles d'excellence étaient actifs au sein de la démarche ACCORD. Au total, 6 312 entreprises étaient dans le périmètre des créneaux et pôles d'excellence et 392 entreprises participaient activement à la gouvernance de la démarche au sein des comités régionaux ACCORD et des comités de créneau.

En 2017-2018, le Ministère a soutenu les activités de neuf grappes industrielles réunissant les entreprises des secteurs stratégiques du

Indicateurs de résultat

	2017-2018	2016-2017
Nombre de projets ou d'organismes soutenus	234	227
Aide financière accordée (M\$)	8,8	10,4
Coût total des projets (M\$)	49.8	59
Nombre d'initiatives structurantes élaborées, appuyées ou mises en œuvre pour le développement des secteurs industriels	16	24
Taux des projets réalisés par les créneaux d'excellence visant l'exportation ou l'innovation (%)	42	35

Québec, tels que l'aérospatiale, les sciences de la vie, les technologies de l'information et les technologies vertes.

Le Ministère a en outre élaboré, appuyé ou mis en œuvre 16 initiatives structurantes dans le but de développer des secteurs industriels. Parmi elles :

- la création de la cellule de prospection des investissements étrangers en biofabrication;
- l'appui au projet ENCQOR;
- le soutien à l'Initiative Accélérateur 360;
- l'appel de projets mobilisateurs en technologies propres pour les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire;
- l'élaboration d'un plan d'action pour l'industrie québécoise du transport terrestre et de la mobilité durable ainsi que d'un plan d'action pour la croissance et les technologies propres;
- l'Initiative québécoise de la construction 4.0 ainsi que les travaux pour la mise en place d'une grappe dans le secteur de la construction.

Enfin, 219 projets visant l'exportation ou l'innovation ont été réalisés dans les créneaux d'excellence en 2017-2018, alors que 310 l'ont été en 2016-2017.

¹⁴ Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025 et de la Stratégie québécoise de l'aérospatiale 2016-2026 ainsi que certaines mesures de la Stratégie maritime et de la Stratégie d'électrification des transports 2013-2017.

OBJECTIF

L

LE SOUTIEN AUX PROJETS D'INVESTISSEMENT

FAVORISER LA CONCRÉTISATION DE PROJETS D'INVESTISSEMENT PRIVÉ

Actions du PAGD liées à cet objectif :

- Soutenir financièrement la réalisation d'études de faisabilité et de projets d'investissements privés
- Appuyer la réalisation d'investissements en assurant la coordination et la concertation des intervenants publics



Indicateurs de résultat

	2017-2018	2016-2017
Nombre de projets soutenus		
• investissement ou innovation	206	65
• investissement majeurs	22	10
Aide financière accordée (M\$)		
• investissement ou innovation	466,4	388,0
• investissement majeurs	298,5	231,6
Coût total des projets (M\$)		
• investissement ou innovation	2 283,3	2 026,5
• investissement majeurs	1 555,7	1 076,7
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés ¹⁵		
• investissement ou innovation	4 949	3 414
• investissement majeurs	1 467	989

Afin de favoriser la réalisation de projets d'investissement ou d'innovation, le Ministère a accordé 466,4 M\$ d'aide financière à 206 projets au cours de l'année 2017-2018, dans le cadre du programme ESSOR et du fonds Capital Mines Hydrocarbures. Le coût total des projets soutenus est de 2 283,3 M\$. L'aide gouvernementale a favorisé la création ou la sauvegarde de près de 5 000 emplois. L'effet de levier de l'intervention du Ministère est de 3,9. De plus, 94 % de l'aide accordée l'a été sous une forme autre que de subvention.

L'action du Ministère vise également à soutenir des projets d'investissement majeurs créateurs de richesse et d'emplois pour le Québec et ses régions dans le cadre de mandats gouvernementaux. Au cours de l'année 2017-2018, le Ministère a appuyé financièrement 22 projets d'investissement, leur apportant une aide de 298,5 M\$. Le coût total des projets soutenus s'élève à 1 555,7 M\$. Le soutien gouvernemental a permis d'assurer la création ou la sauvegarde de près de 1 500 emplois. L'effet de levier de l'intervention du Ministère en 2017-2018 est de 4,2. De plus, 94 % de l'aide accordée l'a été sous une forme autre que de subvention.

¹⁵ Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.



LE SOUTIEN AUX PROJETS D'INVESTISSEMENT

APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET DES RÉGIONS

Action du PAGD liées à cet objectif :

- Favoriser la diversification économique des territoires touchés par la fermeture ou la diminution des activités d'entreprises



Indicateurs de résultat

	2017-2018	2016-2017
Nombre de projets soutenus		
• relance	15	25
• diversification	203	232
Aide financière accordée (M\$)		
• relance	11,1	28,9
• diversification	30,8	57,9
Coût total des projets (M\$)		
• relance	17,4	51,2
• diversification	150,2	324,2
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés		
• relance	1 316	1 945

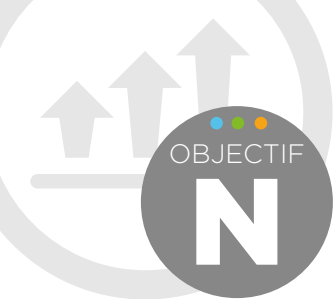
Le Ministère poursuit ses efforts de redynamisation des territoires et des régions, parfois en proie à des circonstances particulières et à des fermetures ayant des effets majeurs sur leur développement économique. Il a accordé des aides financières totalisant 11,1 M\$ à 15 projets de relance au cours de l'année 2017-2018, dans le cadre des programmes ESSOR et PME en action. Le coût total des projets soutenus est de 17,4 M\$, et l'aide gouvernementale a favorisé la création ou la sauvegarde de 1 316 emplois. L'effet de levier de l'intervention du Ministère est de 0,6, et 96 % des aides accordées l'ont été sous une forme autre que de subvention.

En 2017-2018, le Ministère a collaboré à la concrétisation de projets de diversification, notamment au Centre-du-Québec, en Mauricie, dans la MRC des Sources, à Lac-Mégantic et en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine :

- Le Fonds de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie est doté d'une enveloppe de 200 M\$. Au cours de l'année, ce fonds a permis 86 interventions financières, totalisant des aides de l'ordre de 23,6 M\$ et la réalisation d'investissements de 114,6 M\$. Pour ces projets, on prévoit la création et le maintien de 823 emplois. L'effet de levier est de 3,9.

- Le Fonds de diversification économique de la MRC des Sources est doté d'une enveloppe de 50 M\$. Au cours de l'année, ce fonds a permis 20 interventions financières, totalisant des aides de près de 2 M\$ et la réalisation d'investissements de près de 5,3 M\$. Pour ces projets, on prévoit la création et le maintien de 45 emplois. L'effet de levier est de 1,7.
- Le Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic est doté d'une enveloppe de 10 M\$. Au cours de l'année, ce fonds a permis sept interventions financières, totalisant des aides de l'ordre de 0,8 M\$ et la réalisation d'investissements de 2,6 M\$. Pour ces projets, on prévoit la création et le maintien de 26 emplois. L'effet de levier est de 2,3.
- Le Fonds d'aide aux initiatives régionales pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est doté d'une enveloppe de 30 M\$. Au cours de l'année, l'aide accordée de 4,4 M\$ a permis 90 interventions financières et la réalisation d'investissements de 27,7 M\$. L'effet de levier est de 5,3.

L'effet de levier total des projets de diversification du Ministère est de 3,9.



LA PERFORMANCE ET L'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

DD

METTRE EN PLACE DES MÉCANISMES FAVORISANT DES PRATIQUES ORGANISATIONNELLES EFFICIENTES, MOBILISATRICES ET INNOVANTES

Actions du PAGD liées à cet objectif :

- Déployer un premier service en ligne visant à faciliter les demandes d'aide financière faites par les entreprises
- Mettre en place un service en ligne visant à simplifier les échanges entre le Ministère et les coopératives relativement aux obligations de la Loi sur les coopératives

Au cours de l'année 2017-2018, le Ministère a conçu et mis en place de nouveaux outils afin d'améliorer sa performance organisationnelle. Le portefeuille des tableaux de bord compte six nouveaux tableaux qui simplifient les redditions de comptes et aident à la gestion afin de faciliter la prise de décision. La mise en place du Portail de services permet au personnel du Ministère d'acheminer ses demandes en matière de ressources matérielles et informationnelles; il contribue ainsi à l'amélioration des pratiques de gestion en facilitant le suivi de celles-ci. De plus, le Ministère a entrepris la constitution d'un inventaire de ses jeux de données en vue de produire un plan de publication des données ouvertes au cours des prochaines années. De plus, plusieurs réalisations ont permis l'amélioration de systèmes administratifs qui facilitent les opérations des différents secteurs du Ministère. Enfin, un dossier d'affaires sur la modernisation de la Direction de l'entrepreneuriat collectif a été finalisé.

Indicateur de résultat

Nombre d'actions, d'outils et de processus développés pour soutenir les enjeux organisationnels et mieux répondre aux besoins des clientèles

2017-2018

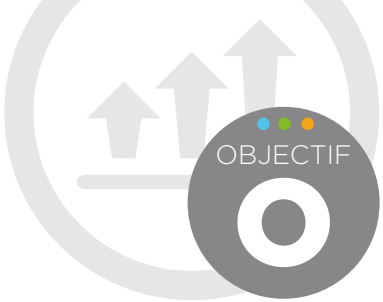
2016-2017

12

13

Toujours dans le but de rehausser la qualité et l'efficacité de son offre de services, le Ministère a mis en ligne deux nouveaux services liés au Fonds local d'investissement et au programme Audit industrie 4.0. Afin de permettre le transfert automatique d'information reçue des services en ligne vers les systèmes de mission, des travaux ont été réalisés ou sont en cours. Dans le cadre de ces travaux, l'automatisation de certaines parties du processus de traitement des aides financières du Programme Exportation a été réalisée et a servi de pilote afin d'appliquer éventuellement cette pratique à d'autres aides financières administrées par le Ministère. Par ailleurs, l'acquisition d'un référentiel de données vise à faciliter la gestion et la réutilisation de l'information traitée par ces processus et les systèmes les soutenant. Grâce à ces projets, le Ministère contribue aux orientations gouvernementales liées à la Stratégie gouvernementale en TI, dont l'objectif est, entre autres, d'accroître l'utilisation des technologies pour faciliter la vie des citoyens et des entreprises.

Également, afin de rendre plus efficaces les pratiques ministérielles de gestion, le comité permanent de révision des processus organisationnels s'est réuni à quelques reprises pour poursuivre ses travaux d'amélioration continue des processus de travail au sein du Ministère.



LA PERFORMANCE ET L'ENGAGEMENT DU PERSONNEL



AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES MESURES ET DES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR UNE MEILLEURE INTERVENTION ET UNE PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE ACCRUE

Actions du PAGD liée à cet objectif :

- Réaliser l'évaluation de 27 programmes, mesures ou organismes
- Poursuivre les travaux de la Table sur l'aide financière au développement économique

En 2017-2018, le Ministère a réalisé 26 évaluations de résultats de ses interventions, soit 15 évaluations d'organismes subventionnés et 11 évaluations de programmes ou mesures.

Ces évaluations ont consisté à examiner les résultats de l'aide financière de 1 650 M\$ accordée de 2012 à 2017 dans les trois volets de mission du Ministère, en l'occurrence 667 M\$ pour le soutien à la science et à l'innovation et 983 M\$ pour le soutien au développement économique. Les interventions évaluées ont contribué aux résultats suivants :

- 37 074 entreprises québécoises ont été soutenues dans le but d'améliorer leur compétitivité ou leur développement, grâce à leur participation aux projets et aux programmes financés;
- 3,1 d'effet de levier pour l'aide financière accordée, se traduisant par des investissements supplémentaires de l'industrie, des gouvernements et d'autres partenaires totalisant près de 5 077 M\$ à la faveur des projets, des programmes et des activités des organismes financés;
- 36 992 emplois ont été créés ou maintenus dans l'industrie et le milieu de la recherche québécoise.

Des 26 évaluations réalisées, 20 ont permis de juger de la performance générale des organismes, programmes ou mesures. Ainsi, une intervention a affiché une performance jugée très satisfaisante par

Indicateurs de résultat

	2017-2018	2016-2017
Nombre d'organismes, de mesures et de programmes évalués	26	17
Pourcentage de programmes révisés à la suite des travaux de la Table interministérielle sur l'aide financière au développement économique (%)	33,3	16,7

rapport aux résultats visés, 16 interventions ont affiché une performance jugée satisfaisante et trois, partiellement insatisfaisantes.

Dans le cadre des travaux de la Table interministérielle sur l'aide au développement économique, le Ministère a, jusqu'à présent, procédé à la révision des cinq programmes¹⁶ suivants :

- Créativité Québec, volet 1 : acquisition de nouvelles technologies;
- PME en action, volet 1;
- Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence, volet 1 : soutien aux activités de coordination;
- Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence, volet 2 : soutien aux activités et projets structurants;
- Programme ESSOR, volet 1 : appui aux entreprises touchées par les droits compensateurs et antidumping.

Par ailleurs, cette année, le Ministère a entrepris l'examen des dix autres programmes sous sa responsabilité qui doivent être révisés. Huit de ces dix programmes feront l'objet de regroupements.

¹⁶ Un programme est soit un programme normé, soit un volet d'un programme normé.

RÉSULTATS LIÉS AUX SERVICES À LA CLIENTÈLE ET AUX ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES

3



3.1 DÉCLARATION DE SERVICES À LA CLIENTÈLE

La Déclaration de services à la clientèle présente les engagements du Ministère relativement au niveau et à la qualité des services offerts à la population et aux entreprises. Ces engagements portent sur :

- le taux de satisfaction à l'égard des services d'accompagnement-conseil et des formations;
- le délai de traitement des dossiers liés à l'administration de lois;
- le délai de réponse aux demandes de renseignements et aux plaintes.

3.1.1 Accompagnement-conseil et formation

Accompagnement-conseil stratégique^{MC}

Le Ministère offre le service d'Accompagnement-conseil stratégique^{MC} aux entreprises désirant accélérer leur croissance et accroître leur rentabilité ainsi qu'à celles qui sont aux prises avec des problématiques ou des défis particuliers. En 2017-2018, 77 entreprises ayant bénéficié d'un tel accompagnement ont répondu au sondage de satisfaction et ont dit être très satisfaites ou plutôt satisfaites dans 100 % des cas. Le Ministère a respecté son engagement qui est d'atteindre un taux de satisfaction de 90 %.

Formation MPA — meilleures pratiques d'affaires

Le Ministère offre des formations variées sur les meilleures pratiques d'affaires, notamment pour favoriser leur implantation au sein des entreprises et pour que ces dernières en tirent des bénéfices durables. En 2017-2018, le Ministère a offert 163 séances de formation MPA. Sur ces 163 séances, 144 ont fait l'objet d'une évaluation de l'appréciation. L'appréciation globale de ces séances montre un taux de satisfaction de 98 % pour l'année 2017-2018. Le Ministère a respecté son engagement qui est d'atteindre un taux de satisfaction de 90 %.

3.1.2 Application de lois

Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux

Le Ministère est responsable de l'administration de l'application de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux. Il s'est engagé à traiter les demandes de dérogation soumises par des municipalités dans un délai de quinze jours ouvrables, et ce, dans 90 % des cas. En 2017-2018, il n'a pas respecté son engagement puisque sur les 23 demandes¹⁷, 70 % ont été traitées dans un délai de quinze jours ouvrables.

Loi sur les coopératives

Le Ministère est responsable de l'application de la Loi sur les coopératives. Il s'est engagé à traiter les demandes de délivrance de statuts de constitution, de fusion, de continuation ou de modification dans un délai de quinze jours ouvrables, et ce, dans 90 % des cas. En 2017-2018, il a respecté son engagement puisque sur les 123 demandes, 92 % ont été traitées dans un délai de quinze jours ouvrables.

	2017-2018	2016-2017
Nombre de statuts de constitution délivrés	85	91
Nombre de statuts de fusion délivrés	10	10
Nombre de statuts de continuation délivrés	0	6
Nombre de modifications de statuts	28	17
Nombre de dissolutions	138	93
Nombre de révocations de dissolution par décret	21	15
Nombre de certificats de régularité délivrés	16	23

Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés

Le Ministère est responsable de l'administration de l'application de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés. Il s'est engagé à traiter les demandes de délivrance ou de renouvellement de permis de rembourrage dans un délai d'un jour ouvrable, et ce, dans 80 % des cas de demandes en ligne payées par carte de crédit. Il a respecté son engagement puisque sur les 3 679 demandes, 91 % ont été traitées dans un délai d'un jour ouvrable.

	2017-2018	2016-2017
Nombre de permis de rembourrage délivrés ou renouvelés	6 172	5 946
Pourcentage des revenus de permis payés en ligne (%)	66	60
Nombre d'inspections réalisées	12	22

¹⁷ Excluant les demandes de dérogation en vertu de l'article 13.

3.1.3 Autres

En 2017-2018, le Ministère :

- a respecté son engagement puisque sur les 218 demandes de renseignements généraux et commentaires formulés en ligne, 95 % ont été traités dans un délai moyen de cinq jours ouvrables et moins, alors qu'il est prévu que ce soit le cas de 80 % des demandes et commentaires;
- a respecté son engagement puisque sur les 14 plaintes reçues, dont seulement sept ont été jugées recevables¹⁸, 100 % ont été traitées dans un délai moyen de cinq jours ouvrables, alors qu'il est prévu que ce soit le cas de 80 % des plaintes;
- n'a pas respecté son engagement puisque sur les 48 demandes de renseignements reçues par l'entremise d'Entreprises Québec, il a communiqué dans 75 % des cas avec le client dans un délai moyen de deux jours ouvrables, alors qu'il est prévu que ce soit fait dans 100 % des cas.

3.1.4 Mesure de la satisfaction des clientèles

Au cours de l'année 2017-2018, le Ministère a procédé à l'évaluation de 26 programmes, fonds ou mesures. Pour 13 de ces évaluations, un sondage a permis de recueillir le niveau de satisfaction des clientèles visées. Ainsi, 96 % des répondants sondés, soit 5 129 des 5 361 répondants, ont dit être très satisfaits ou assez satisfaits des services offerts par ces programmes, fonds ou mesures financés par le Ministère.

¹⁸ Parmi les plaintes jugées irrecevables, six portaient sur des dossiers ne relevant pas du Ministère et une était incomplète.

3.2 ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Volet gouvernemental

La Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif a fait l'objet d'une révision majeure. La nouvelle version, Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente, a été adoptée en septembre 2017. Elle s'inspire du concept de « réglementation intelligente » qui consiste à élaborer la réglementation de façon à faciliter l'activité économique tout en protégeant l'intérêt public. Une des principales modalités adoptées dans le cadre de cette révision est l'exigence du « un pour un ». Lorsqu'un MO propose l'adoption d'une nouvelle formalité administrative, il doit proposer le retrait d'une formalité existante d'un coût équivalent pour les entreprises.

En 2017-2018, le Comité-conseil sur l'allègement réglementaire et administratif s'est réuni à trois reprises. Il a créé un groupe de travail sur la simplification administrative de l'écoconditionnalité, dont les travaux sont en cours.

Le Ministère coordonne la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2016-2018. Sur les 31 mesures, 6 sont réalisées et les 25 autres sont en cours. En outre, il poursuit son mandat de soutien aux MO en matière d'analyse d'impact réglementaire (AIR). Pour 2017-2018, 13 MO ont bénéficié de services d'accompagnement spécialisé sur un total de 28 accompagnements d'AIR, et 7 MO ont bénéficié d'une formation en milieu de travail afin de les aider à réaliser les AIR.

Le Ministère est également responsable de la mise en œuvre du chapitre 3 de l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario, portant sur la coopération réglementaire. Cet accord comprend des dispositions de transparence exigeant que les parties s'informent mutuellement de leurs projets de règlement et tiennent compte des commentaires de leurs vis-à-vis, le cas échéant. À cet égard, le Ministère a transmis aux MO concernés 51 notifications et ces derniers ont formulé 5 commentaires à l'Ontario.

De plus, le Ministère, en tant que représentant du Québec, assure la présidence de deux comités, soit la Table de conciliation et de coopération réglementaire de l'ALEC ainsi que le Groupe de travail sur l'harmonisation des normes au Canada, qui fait partie du comité consultatif des provinces et territoires du Conseil canadien des normes.

Enfin, le Ministère a participé aux travaux du Comité fédéral-provincial-territorial sur la gouvernance et la réforme de la réglementation.

Volet ministériel

Pour l'année 2017-2018, le Ministère a continué de collaborer avec les intervenants gouvernementaux, en particulier le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et IQ, afin de poursuivre le déploiement d'Entreprises Québec, un accès unique visant à simplifier les relations entre les entreprises et l'appareil administratif de l'État et à favoriser l'émergence d'un guichet multiservice plus efficace. C'est en novembre 2017 qu'Entreprises Québec a été officiellement lancé. Dorénavant, l'ensemble des services gouvernementaux dispensés aux entrepreneurs du Québec pourra se faire par son entremise. Par ailleurs, le Ministère s'est conformé à la mesure 2 du Plan d'action gouvernemental 2016-2018 en matière d'allègement réglementaire et administratif en se dotant d'un plan de diminution des délais de traitement des enregistrements et des demandes de permis ainsi que des autorisations qui est basé sur des objectifs quantifiables. Pour le Ministère, cette mesure s'applique aux demandes de délivrance de statuts de constitution, de modification, de continuation ou de fusion découlant de l'application de la Loi sur les coopératives, ainsi qu'aux demandes de délivrance ou de renouvellement de permis de rembourrage découlant de l'administration de l'application de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés.

3.3 ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Accès aux documents

Au cours de l'année 2017-2018, le Ministère a reçu 150 demandes d'accès aux documents, dont 9 étaient toujours en traitement au 31 mars 2018. Les documents demandés concernaient principalement les dépenses ou interventions financières autorisées ainsi que les renseignements relatifs aux programmes, aux plans d'action et aux stratégies mis en œuvre. La majorité des demandes soumises, soit 81, ont fait l'objet d'une décision dans un délai de 20 jours ou moins. Deux demandes ont fait l'objet d'un avis de révision de la Commission d'accès à l'information. Aucune n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Nature des demandes traitées		
	Demandes d'accès		Rectification
	Documents administratifs	Renseignements personnels	
0 à 20 jours	81	0	0
21 à 30 jours	65	1	0
31 jours et plus	3	0	0
Total	149	1	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et de la décision rendue

Décision rendue	Nature des demandes traitées		
	Demandes d'accès		Rectification
	Documents administratifs	Renseignements personnels	
Acceptées	36	0	0
Partiellement acceptées	58	1	0
Refusées ¹⁹	22	0	0
Autres ²⁰	33	0	0
Total	149	1	0

Bilan de la diffusion des documents

Conformément à la section III du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, le Ministère a diffusé sur son site Web l'ensemble des documents et renseignements prévus.

¹⁹ En vertu des articles 9, 13 à 15, 18 à 25, 27, 28, 30 à 39, 41, 48, 49, 52 à 54, 56, 57, 59, 86.1, 87, 137.1 et 171.

²⁰ En vertu des articles 1 et 48.

Comité ministériel

Le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels a finalisé la mise à jour de la documentation relative au processus de diffusion d'études, de rapports de recherche ou de statistiques, prévu au paragraphe 7 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Il a approuvé le recensement annuel de ce type de document au terme de chaque exercice financier afin de déterminer efficacement les documents pouvant être mis en ligne sur le site Web du Ministère. Cette démarche s'inscrit dans la volonté d'ouverture et de transparence des organisations publiques exprimée par le gouvernement du Québec.

Formation et sensibilisation

Une directive sur les mesures d'encadrement à respecter quant à la collecte de renseignements personnels et le respect des règles prévues à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels a été diffusée auprès du personnel.

3.4 ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

En 2017-2018, le Ministère a contribué à la promotion des carrières scientifiques et technologiques d'avenir auprès des femmes. En effet, quatre organisations et un concours ont été soutenus, pour un montant de plus de 150 k\$, soit : Les Scientifines, l'Université de Sherbrooke, le Collège Laflèche de Trois-Rivières, Vestechpro de Montréal et le concours Chapeau les filles avec son volet Excellence science! Ainsi, 1 750 activités ont été réalisées.

Le Ministère coordonne, pour le gouvernement du Québec, la participation de ce dernier au projet STEM and Gender Advancement project (SAGA) mis en place par l'UNESCO et qui rassemble une dizaine de pays et régions du monde. L'objectif du projet est de contribuer à la réduction de l'écart entre les hommes et les femmes dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques à l'international, aux divers niveaux de l'éducation ainsi qu'en recherche.

3.5 COMMUNICATIONS

3.5.1 Emploi et qualité de la langue française

Le Ministère a un mandataire ainsi qu'un comité permanent et il compte une politique linguistique institutionnelle qui a été approuvée par le sous-ministre, en juin 2016. Le comité permanent n'a tenu aucune rencontre en 2017-2018, mais le Ministère a mené des activités pour faire connaître son mandataire et son rôle ainsi que le comité. Il a aussi pris les mesures suivantes pour diffuser sa politique et former son personnel quant à son application : diffusion de quatre manchettes intranet et élaboration et diffusion d'un aide-mémoire portant sur les règles liées aux documents destinés à une clientèle étrangère et à la participation du Ministère à des événements hors Québec.

3.5.2 Accessibilité Web

Le site Web respecte les standards d'accessibilité dans une large mesure. Toutefois, certains éléments téléchargeables ne sont pas encore conformes, dont : les formulaires PDF interactifs, les documents PDF volumineux qui comptent de nombreux tableaux et graphiques ou qui ont une durée de vie utile limitée et quelques documents produits par d'autres ministères dont les mandats ont été transférés au Ministère en avril 2014. Le Ministère n'a pas prévu de refonte du site puisqu'un moratoire sur tout projet de développement ou de refonte de sites Web a été instauré par le Conseil des ministres en août 2015. Des tests sur la conformité aux standards ont été réalisés à l'été 2017. Les principales réalisations liées à l'accessibilité Web en 2017-2018 sont : la continuité de l'accessibilité et du soutien apporté par l'équipe du Ministère, le recours à un site Web externe spécialisé dans l'hébergement de vidéos pour l'usage d'un lecteur multimédia conforme et l'assistance à l'utilisateur sur demande pour les vidéos publiées en 2017-2018. Les ressources mises à contribution se résument au personnel de la Direction des communications. Par ailleurs, le Ministère n'a élaboré ni cadre de gouvernance ni démarche de sensibilisation et de formation. Toutefois, un plan d'action est en cours d'élaboration visant à établir un cadre de gouvernance et à implanter une démarche de sensibilisation et de formation du personnel. Rendre accessible l'ensemble des formulaires PDF interactifs et des documents téléchargeables volumineux et complexes est une opération d'envergure qui demande beaucoup de temps et des ressources vouées à cette tâche. Étant donné les ressources disponibles et les priorités, cela se fait graduellement. Le plan d'action à venir prévoit une stratégie en ce sens.

3.6 DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD D'ORGANISMES PUBLICS

L'article 25 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017, oblige les organismes publics qui y sont assujettis à indiquer dans leur rapport annuel les informations figurant au tableau suivant.

	Nombre de divulgations ou de communications pour 2017-2018
Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	8
Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22	0
Divulgations fondées	0
Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :	
• Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	0
• Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	8
• Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux que celui-ci gère ou détient pour autrui	0
• Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	8
• Le fait, par un acte ou par une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	1
• Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible mentionné précédemment	7
Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0

UTILISATION DES RESSOURCES

4



4.1 RESSOURCES HUMAINES

Effectif en poste au 31 mars 2018

Au 31 mars 2018, 735 personnes travaillaient au Ministère, soit 678 employés permanents et 57 employés occasionnels.

Répartition de l'effectif du Ministère par secteur d'activité au 31 mars

Secteur d'activité	Nombre d'employés		Écart
	2017-2018	2016-2017	
Administration	125	116	9
Politiques économiques	79	73	6
Industries stratégiques et projets économiques majeurs	113	110	3
Commerce extérieur et Export Québec	76	77	-1
Services aux entreprises et affaires territoriales	235	239	-4
Science et innovation	107	103	4
Total	735	718	17

Effectif en poste²¹ au 31 mars

	2017-2018	2016-2017
Permanent	678	673
Occasionnel	57	45
Total	735	718

Heures rémunérées²² au 31 mars²³

	2017-2018	2016-2017
Permanent	1 168 551	1 162 018
Occasionnel	80 527	59 557
Total	1 249 078	1 221 575

²¹ Effectif en poste : au 31 mars, le nombre de personnes en poste.

²² Heures rémunérées : consommation entre le 1^{er} avril et le 31 mars (cumulatif), qui représente les heures travaillées et payées.

²³ Les données sont extraites par le Secrétariat du Conseil du trésor. La période couverte s'étend du 1^{er} avril au 31 mars de chaque exercice financier.

Heures rémunérées par secteur d'activité au 31 mars

Secteur d'activité	Heures rémunérées		Écart
	2017-2018	2016-2017	
Administration	211 795	204 640	7 155
Politiques économiques	139 456	130 855	8 601
Industries stratégiques et projets économiques majeurs	191 783	185 674	6 109
Commerce extérieur et Export Québec	114 335	119 165	-4 830
Services aux entreprises et affaires territoriales	407 220	401 521	5 699
Science et innovation	184 489	179 720	4 769
Total en heures rémunérées²⁴	1 249 078	1 221 575	27 503
Total en ETC transposés²⁵	683,94	668,88	15,06

Les écarts s'expliquent par l'internalisation de ressources en informatique²⁶ et l'embauche d'employés occasionnels afin de répondre à un surcroît de travail lié notamment à la mise en œuvre et au suivi de nouveaux plans d'action, de nouvelles stratégies, etc.

Répartition de l'effectif du Ministère par région administrative au 31 mars²⁷

Région administrative	Nombre d'employés	
	2017-2018	2016-2017
Bas-Saint-Laurent	10	11
Saguenay-Lac-Saint-Jean	9	11
Capitale-Nationale	378	367
Mauricie	10	10
Estrie	10	9
Montréal	218	211
Outaouais	8	7
Abitibi-Témiscamingue	9	9
Côte-Nord	7	7
Nord-du-Québec	3	4
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	9	8
Chaudière-Appalaches	12	11
Laval	7	8
Lanaudière	8	8
Laurentides	7	8
Montréal	20	20
Centre-du-Québec	10	9
Total	735	718

²⁴ Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures effectuées en temps supplémentaire par le personnel permanent et occasionnel, à l'exclusion des stagiaires et des étudiants.

²⁵ Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en équivalent temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.

²⁶ Explication à la page 65.

²⁷ Incluant uniquement le personnel permanent et occasionnel.

Formation et développement du personnel²⁸

Pour l'année civile 2017, le Ministère a investi 1 166 731,51 \$ dans la formation de son personnel. Cette somme comprend les coûts directs et indirects liés à la formation ainsi que les salaires du personnel.

Répartition des investissements totaux destinés à la formation et au développement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité	2017		2016	
	Coûts directs et salaires	Coûts indirects ²⁹	Coûts directs et salaires	Coûts indirects ²⁹
Favoriser le perfectionnement des compétences	524 980,06 \$	130 145,21 \$	476 870,64 \$	87 980,75 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	193 869,28 \$		110 071,80 \$	
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	114 196,41 \$		131 955,63 \$	
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	111 670,55 \$		131 420,91 \$	
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	91 870,00 \$		137 199,66 \$	
Total	1 036 586,30 \$	130 145,21 \$	987 518,64 \$	87 980,75 \$

Évolution de l'investissement en formation

	2017	2016
Proportion de la masse salariale (%)	2,26	2,03
Nombre moyen de jours de formation par personne	3,70	3,88
Montant alloué par personne (\$)	1 587,39	1 449,46

Jours de formation selon les catégories d'emploi³⁰

Catégorie d'emploi	2017	2016
Cadre	329	238
Professionnel	1 892	1 798
Fonctionnaire	497	708

²⁸ Exceptionnellement, les données de 2016 se rapportant à la formation et au développement du personnel comprennent aussi celles du Secrétariat à la condition féminine. Les données de 2017 comprennent celles du Secrétariat à la condition féminine et de la Commission de l'éthique en science et en technologie.

²⁹ Les coûts indirects sont constitués des frais de déplacement liés aux formations (p. ex. transport, repas, hébergement). Pour des raisons administratives, les coûts indirects ne peuvent être détaillés par champ d'activité.

³⁰ Excluant les étudiants et les stagiaires.

Planification de la main-d'œuvre

Au cours de l'année 2017-2018, 15 employés permanents ont pris leur retraite.

Nombre d'employés ayant pris leur retraite, par catégorie d'emploi

Catégorie d'emploi	2017-2018	2016-2017
Cadre	1	5
Professionnel	8	14
Fonctionnaire	6	9
Total	15	28

Par ailleurs, le taux de roulement du personnel permanent, pour l'année 2017-2018, a été de 11,1 %. En excluant les départs à la retraite, ce taux est passé à 8,9 %, comparativement à 5,9 % en 2016-2017.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel permanent

	Taux de départ volontaire
2017-2018	11,1 %
2016-2017	10,1 %
2015-2016	9,3 %

Mobilisation du personnel et climat de travail

Toujours à l'affût des meilleures pratiques en matière de mobilisation du personnel, le Ministère poursuit ses actions favorisant, notamment, la santé et la sécurité au travail, en offrant :

- le Programme d'aide aux employés;
- un service d'ergonomie;
- une clinique de vaccination antigrippale;
- des séances d'activité physique sur l'heure du midi;
- un programme d'incitation à l'activité physique;
- la participation au Défi Entreprises;
- un programme de réintégration au travail à la suite d'une période d'invalidité;
- une section de l'intranet consacrée à la carrière;
- un programme ministériel de soutien aux études;
- une directive ministérielle sur l'horaire variable;
- un régime ministériel d'aménagement et de réduction du temps de travail (ARTT);
- une démarche d'engagement du personnel.

4.1.1 Accès à l'égalité en emploi

Le Ministère, dont le personnel est nommé en application de la Loi sur la fonction publique, doit rendre compte de ses résultats en matière d'accès à l'égalité en emploi.

Données globales

Effectif permanent

	Au 31 mars 2018
Nombre de membres de l'effectif permanent	678

Nombre total des personnes embauchées³¹, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2017-2018³²

	Permanent ³³	Occasionnel ³⁴	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	33	65	34	24	156

³¹ Si, au cours de la période visée, une personne a été embauchée selon deux statuts d'emploi différents, elle a été comptabilisée selon les deux statuts.

³² Les données sont transmises par le Secrétariat du Conseil du trésor.

³³ Les données sur l'embauche du personnel permanent incluent uniquement les données sur le recrutement.

³⁴ Le nombre total de personnes embauchées à titre occasionnel inclut uniquement les personnes ayant fait l'objet d'au moins un mouvement (nomination, renouvellement ou prolongation) durant la période visée. Toutefois, un seul mouvement par personne a été retenu dans la période visée. Les employés occasionnels qui ont acquis un droit de rappel ont été exclus du nombre total de personnes embauchées.

Membres de communautés culturelles, anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2017-2018

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2017-2018	Nombre de personnes embauchées de groupes cibles 2017-2018 ³⁵					Taux d'embauche par statut d'emploi (%) ³⁶
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	
Permanent ³³	33	13	0	0	0	13	39,39
Occasionnel ³⁴	65	21	1	1	0	23	35,38
Étudiant	34	11	0	0	0	11	32,35
Stagiaire	24	7	0	0	0	7	29,17

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

Statut d'emploi	2017-2018	2016-2017	2015-2016
Permanent (%)	39,39	36,36	20,00
Occasionnel (%)	35,38	26,09	17,95
Étudiant (%)	32,35	25,00	12,82
Stagiaire (%)	29,17	18,18	28,57

Rappel de l'objectif d'embauche : atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés permanents, occasionnels, étudiants et stagiaires membres de communautés culturelles, anglophones, Autochtones et personnes handicapées, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

³⁵ Les données sont transmises par le Secrétariat du Conseil du trésor.

³⁶ Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre de personnes membres d'au moins un groupe cible dans un statut d'emploi donné par rapport au nombre total de personnes embauchées, au cours de la période visée, dans le même statut d'emploi.

Évolution de la représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif permanent : résultats comparatifs au 31 mars

Groupes cibles	2018		2017		2016	
	Nombre	Taux de représentativité dans l'effectif permanent (%)	Nombre	Taux de représentativité dans l'effectif permanent (%)	Nombre	Taux de représentativité dans l'effectif permanent (%)
Communautés culturelles	101	14,90	91	13,52	81	12,35
Autochtones	2	0,29	3	0,45	3	0,46
Anglophones	6	0,88	6	0,89	5	0,76
Personnes handicapées	11	1,62	10	1,49	12	1,83

Représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif permanent : résultats par catégorie d'emploi au 31 mars 2018

Groupes cibles	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel ³⁷		Personnel technicien		Personnel de bureau		Total	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Communautés culturelles	4	5,41	72	15,48	10	13,16	15	23,81	101	14,90
Autochtones	0	0,00	2	0,43	0	0,00	0	0,00	2	0,29
Anglophones	3	4,05	3	0,65	0	0,00	0	0,00	6	0,88
Personnes handicapées	0	0,00	8	1,72	2	2,63	1	1,59	11	1,62

Rappel des objectifs : pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif permanent. Pour ce qui est des personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif permanent.

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2017-2018 par statut d'emploi³⁸

	Permanent	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	33	65	34	24	156
Nombre de femmes embauchées	21	39	16	9	85
Taux d'embauche de femmes (%)	63,64	60,00	47,06	37,50	54,49

³⁷ Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

³⁸ Les données sont transmises par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif permanent au 31 mars 2018

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel ³⁷	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Effectif total	74	465	76	63	678
Femmes	24	230	62	60	376
Taux de représentativité des femmes (%)	32,43	49,46	81,58	95,24	55,46

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

L'exercice de reddition de comptes est l'occasion de faire état des actions ou mesures appliquées dans les MO afin de favoriser la gestion de la diversité.

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

	Automne 2017 (cohorte 2018)	Automne 2016 (cohorte 2017)	Automne 2015 (cohorte 2016)
Nombre de dossiers soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	1	1	0
	2017-2018	2016-2017	2015-2016
Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1 ^{er} avril au 31 mars	0	0	0

Autres mesures ou actions en 2017-2018 (activités de formation, activités de sensibilisation, etc.)

Mesures ou actions	Groupe cible visé	Nombre de personnes visées
Promouvoir le Plan d'action ministériel à l'égard des personnes handicapées 2016-2019 et diffuser le Bilan 2016-2017 sur le site Web du Ministère	Tout le personnel	Tout le personnel
Mettre en place les mesures prévues au plan d'action	Tout le personnel	Tout le personnel

4.1.2 Gestion et contrôle des effectifs

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État prévoit qu'une organisation publique doit faire état, dans son rapport annuel, de l'application des dispositions prévues concernant le dénombrement de ses effectifs exprimé en heures rémunérées. Cet état doit notamment présenter le total de l'effectif et sa répartition par catégorie d'emploi.

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

Catégorie d'emploi ³⁹	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Total en ETC transposés	Nombre d'employés ⁴⁰
Personnel d'encadrement	129 809	34 ⁴¹	129 842	71,10	74
Personnel professionnel	837 437	5 202	842 638	461,39	502
Personnel de bureau, technicien et assimilé	275 461	1 136	276 598	151,45	159
Total en heures	1 242 707	6 372	1 249 078	683,94	735
Total en ETC transposés⁴²	680,45	3,49	683,94		

Le Ministère a respecté la cible des heures rémunérées fixée par le Conseil du trésor durant l'exercice financier 2017-2018 à 1 304 895 heures rémunérées.

³⁹ Les étudiants et les stagiaires ne sont pas comptabilisés pour les entités assujetties à la Loi sur la fonction publique.

⁴⁰ Le nombre d'employés permanents et occasionnels au 31 mars 2018.

⁴¹ Aucune rémunération ou compensation sous forme de congé n'est versée aux cadres pour les heures effectuées en plus de celle comprise dans la semaine normale de travail. Ce nombre correspond à la réserve d'heures supplémentaires effectuées par les employés qui ont été promus à un poste de cadre au cours de l'année. Ainsi, avant qu'ils soient nommés cadres, ces heures ont été payées conformément aux conditions de travail en vigueur.

⁴² Un ETC équivaut à 1 826,3 heures par an.

4.2 RESSOURCES FINANCIÈRES

Les dépenses

Le budget de dépenses initialement accordé au Ministère pour l'exercice 2017-2018 se chiffrait à 907,8 M\$. Les dépenses probables pour 2017-2018 s'élèvent à 890,2 M\$, comparativement à 1 042,7 M\$ en 2016-2017, ce qui représente une baisse de 152,5 M\$.

Budget et dépenses par programme

Programmes	Budget de dépenses 2017-2018 ⁴³ (000 \$)	Dépenses probables 2017-2018 ⁴⁴ (000 \$)	Dépenses réelles 2016-2017 ⁴⁵ (000 \$)	Écart ⁴⁶ (000 \$)	Variation ⁴⁷ (%)
1. Développement de l'Économie, de la Science et de l'Innovation	435 482,6	618 667,1	562 012,1	56 655,0	10,1
2. Interventions relatives au Fonds du développement économique	283 232,0	62 540,1	291 815,4	(229 275,3)	(78,6)
3. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	189 055,1	208 957,9	188 913,3	20 044,6	10,6
Total	907 769,7	890 165,1	1 042 740,8	(152 575,7)	(14,6)

Comparaison entre le budget de dépenses et les dépenses probables 2017-2018

Les dépenses probables du Ministère pour l'exercice financier 2017-2018 sont inférieures de 17,6 M\$ au budget de dépenses. Cette différence s'explique par une diminution des dépenses de 220,7 M\$ au programme 2, principalement causée par la baisse des provisions pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement du Québec, et par une augmentation des dépenses de 203,1 M\$ aux programmes 1 et 3. Cette augmentation s'explique, entre autres, par des recours au Fonds de suppléance, annoncés lors du discours sur le budget en mars 2017.

Comparaison entre les dépenses probables 2017-2018 et les dépenses réelles 2016-2017

Au programme 1 « Développement de l'Économie, de la Science et de l'Innovation », les dépenses probables 2017-2018 ont augmenté de 56,7 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation des dépenses liées aux différentes stratégies du Ministère visant notamment à stimuler l'investissement, à soutenir la croissance économique du Québec et à promouvoir la recherche et l'innovation.

⁴³ Secrétariat du Conseil du trésor, Budget de dépenses 2017-2018 – Crédits des ministères et organismes, mars 2017, excluant les données du programme 4.

⁴⁴ Les dépenses sont dites « probables » tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des Comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas finalisés.

⁴⁵ Les données 2016-2017 ont été redressées sur une base comparative. Elles peuvent différer des données inscrites aux Comptes publics 2016-2017.

⁴⁶ Il s'agit de l'écart entre les dépenses probables 2017-2018 et les dépenses réelles 2016-2017.

⁴⁷ Il s'agit du résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles 2016-2017.

Au programme 2 « Interventions relatives au Fonds du développement économique », les dépenses probables 2017-2018 ont diminué de 229,3 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution s'explique essentiellement par une modification comptable imputable à l'exercice financier précédent ayant entraîné une hausse des dépenses en 2016-2017 et une baisse de la dépense de provisions pour pertes en 2017-2018 sur les interventions financières garanties par le gouvernement.

Au programme 3 « Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation », les dépenses probables 2017-2018 ont augmenté de 20 M\$ par rapport à l'exercice précédent. La variation s'explique par la bonification des aides accordées aux trois fonds de recherche pour la réalisation de mesures prévues à la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022.

Répartition du budget des dépenses du Ministère en 2017-2018 par supercatégorie

Supercatégorie⁴⁸	Budget de dépenses 2017-2018⁴⁹ (000 \$)	Dépenses probables 2017-2018⁵⁰ (000 \$)	Dépenses réelles 2016-2017⁵¹ (000 \$)
Rémunération	56 469,0	58 389,3	56 507,4
Fonctionnement	37 462,8	59 626,9	34 304,1
Affectation à un fonds spécial	55 884,0	68 433,5	254 706,4
Transfert	530 605,9	709 613,8	658 054,4
Créances douteuses	227 348,0	(5 898,4)	39 168,5
Total	907 769,7	890 165,1	1 042 740,8

⁴⁸ Les supercatégories regroupent les catégories utilisées par les MO pour la comptabilisation de leurs dépenses et de leurs investissements. Les notes explicatives du Budget de dépenses 2017-2018 – Crédits des ministères et organismes en donnent la définition.

⁴⁹ Secrétariat du Conseil du trésor, Budget de dépenses 2017-2018 – Crédits des ministères et organismes, mars 2017, en excluant les données du programme 4.

⁵⁰ Les dépenses et les investissements sont dits « probables » tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des Comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas finalisés.

⁵¹ Les données 2016-2017 ont été redressées sur une base comparative. Elles peuvent différer des données inscrites aux Comptes publics 2016-2017.

Budget d'investissement

Le budget d'investissement s'élevait à 2,2 M\$ en 2017-2018. Les investissements probables totalisent 1 M\$ comparativement à 2,4 M\$ d'investissements réels en 2016-2017, soit une baisse de 1,4 M\$ qui s'explique principalement par une baisse des investissements en ressources informationnelles.

Supercatégorie ⁴⁸	Budget d'investissement 2017-2018 ⁵² (000 \$)	Investissements probables 2017-2018 ⁵⁰ (000 \$)	Investissements réels 2016-2017 ⁵¹ (000 \$)
Immobilisations	2 208,1	1 037,2	2 360,2

Ventilation des dépenses de transfert

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des montants versés au cours des deux derniers exercices financiers dans le cadre des programmes d'aide financière administrés par le Ministère. Ces montants sont classés selon la structure budgétaire du Ministère. Pour l'exercice financier 2017-2018, sur un budget initial de 530,6 M\$, les dépenses ont totalisé 709,6 M\$ comparativement à 658 M\$ en 2016-2017, soit une augmentation de 51,6 M\$.

⁵² Secrétariat du Conseil du trésor, Budget de dépenses 2017-2018 – Crédits des ministères et organismes, mars 2017.

Programme 1. Développement de l'Économie, de la Science et de l'Innovation	Dépenses probables 2017-2018⁵³ (000 \$)	Dépenses réelles 2016-2017⁵⁴ (000 \$)	Écart (000 \$)
Appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence	12 223,5	14 614,9	(2 391,4)
Économie sociale	9 902,6	5 859,3	4 043,3
Exportation	23 010,1	11 783,6	11 226,5
Fonds d'accélération des collaborations en santé	6 000,0	0,0	6 000,0
Fonds de partenariat pour un Québec innovant et en santé	10 000,0	12 300,0	(2 300,0)
Infrastructure de recherche et d'innovation	64 000,0	64 000,0	0,0
Infrastructure en entrepreneuriat collectif	959,8	1 004,5	(44,7)
PME en action	5 106,8	3 322,3	1 784,5
Projets mobilisateurs : Avion écologique, Autobus électrique, Écolo TIC et autres	8 250,0	11 374,2	(3 124,2)
Québec branché	16 282,0	0,0	16 282,0
Soutien à l'entrepreneuriat et aide aux initiatives régionales	30 878,7	25 698,2	5 180,5
Soutien au développement économique de la Ville de Montréal	10 000,0	0,0	10 000,0
Soutien à l'innovation	152 438,9	280 461,7	(128 022,8)
Autres crédits de transfert	152 168,4	39 286,3	112 882,1
Total programme 1	501 220,8	469 705,0	31 515,8

⁵³ Les dépenses sont dites « probables » tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des Comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas finalisés.

⁵⁴ Les données 2016-2017 ont été redressées sur une base comparative; elles peuvent différer des données inscrites aux Comptes publics 2016-2017.

Programme 3. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	Dépenses probables 2017-2018⁵³ (000 \$)	Dépenses réelles 2016-2017⁵⁴ (000 \$)	Écart (000 \$)
Centre de recherche industrielle du Québec	13 871,1	13 871,1	0,0
Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies	56 000,7	49 376,6	6 624,1
Fonds de recherche du Québec – Santé	84 572,1	77 647,1	6 925,0
Fonds de recherche du Québec – Société et culture	53 949,1	47 454,6	6 494,5
Total programme 3	208 393,0	188 349,4	20 043,6

	Dépenses probables 2017-2018⁵³ (000 \$)	Dépenses réelles 2016-2017⁵⁴ (000 \$)	Écart (000 \$)
Total du Ministère	709 613,8	658 054,4	51 559,4

Le coût des biens et services non tarifés (coût de revient)

Des travaux visant à établir le coût de revient des principaux biens et services ont déjà été réalisés pour trois services du Ministère, lesquels sont révisés annuellement et présentés à la section suivante, portant sur la Politique de financement des services publics. Aucun exercice d'établissement du coût de revient d'autres biens et services n'a eu cours en 2017-2018.

4.2.1 Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité. Elle vise également à assurer la transparence et la reddition de comptes relatives au processus tarifaire.

Les services tarifés au Ministère sont :

- la délivrance d'actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives;
- la délivrance de permis de remboursement;
- les attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement.

Les coûts des services tarifés ont été évalués selon la comptabilité par activité, qui consiste à distribuer les coûts des ressources (humaines, matérielles, financières et informationnelles) entre les différentes activités pour ensuite établir le coût de ces activités aux services tarifés.

Niveau de financement des services tarifés

Biens ou services tarifés	Revenus probables 2017-2018 ⁵⁵ (000 \$)	Coût des services (000 \$)	Niveau de financement atteint (%)
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	29,1	81,3	35,8
Délivrance de permis de remboursement ⁵⁶	2 071,0	275,4	752,0
Attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	136,0	326,3	41,7

Les niveaux de financement visés par la tarification ainsi que la justification de ces niveaux sont présentés au tableau suivant concernant les biens ou les services tarifés

⁵⁵ Les revenus sont dits « probables » tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas finalisés.

⁵⁶ En 1997, le Québec, l'Ontario et le Manitoba ont convenu d'harmoniser leurs dispositions législatives et réglementaires sur le remboursement. Le Manitoba a alors harmonisé le coût de ses permis à celui de l'Ontario. Aujourd'hui, le coût du permis (permis A – fabricant) au Québec est de 346 \$ par an, ce qui est moins que le montant exigé dans ces deux autres provinces (400 \$ par an).

Cible de financement des services tarifés

Biens ou services tarifés	Niveau de financement visé	Justification
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	50 %	Le niveau de financement est établi dans le but de récupérer minimalement les coûts directs attribuables à cette activité tout en maintenant les tarifs comparables à ceux des autres personnes morales reconnues par les gouvernements provincial et fédéral.
Délivrance de permis de remboursement	100 %	Le niveau de financement atteint (752 %) s'explique notamment par l'augmentation du nombre de demandes et du nombre de demandes traitées en ligne.
Attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	50 %	Le niveau de financement est établi dans le but de récupérer minimalement les coûts directs attribuables à cette activité tout en maintenant l'attractivité de la mesure.

À titre indicatif, le tableau ci-dessous présente la méthode de fixation des tarifs, la date de la dernière indexation, de même que le mode d'indexation des tarifs des biens ou services tarifés.

Méthode de fixation des tarifs

Biens ou services tarifés	Méthode de fixation des tarifs	Date de la dernière indexation	Mode d'indexation des tarifs
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	Comparaison des tarifs avec ceux d'autres personnes morales reconnues par les gouvernements provincial et fédéral	1 ^{er} avril 2017	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Délivrance de permis de remboursement	Comparaison des tarifs avec ceux d'autres provinces canadiennes	1 ^{er} janvier 2018	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	Coût de revient	1 ^{er} janvier 2018	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation

Durant la dernière année, le Ministère n'a procédé à aucune nouvelle tarification de biens ou de services. Voici la liste des services offerts par le Ministère qui ne font pas l'objet d'une tarification :

- délivrance de certificat d'admissibilité ou de compétence pour les mesures fiscales suivantes :
 - congé d'impôt sur le revenu pour une nouvelle société dédiée à la commercialisation d'une propriété intellectuelle,
 - congé fiscal pour chercheurs étrangers,
 - congé fiscal pour experts étrangers,
 - crédit d'impôt remboursable pour la recherche précompétitive en partenariat privé,
 - crédit d'impôt remboursable pour les constructeurs de navires,
 - reconnaissance à titre de centre de recherche public admissible,
 - reconnaissance à titre de consortium de recherche admissible,
 - réduction de la taxe sur le capital pour l'acquisition de navires,
 - régime d'investissement coopératif,
 - ristourne à impôt différé;
- accompagnement et conseils aux entreprises par les conseillers en développement économique régional, les conseillers industriels, les experts en affaires internationales et les professionnels de la gestion.

4.2.2. Renseignements relatifs aux contrats de service

Contrats de service dont la dépense est de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018

	Nombre	Valeur (000 \$)
Contrats de service avec une personne physique ⁵⁷	2	186,0
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique ⁵⁸	84	16 341,4
Total des contrats de service	86	16 527,4

⁵⁷ Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

⁵⁸ Inclut les personnes morales de droit privé ainsi que les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

4.3 RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Principales réalisations en matière de ressources informationnelles

Au cours de l'année 2017-2018, le Ministère a concentré ses efforts en matière de ressources informationnelles dans le soutien à sa mission ainsi qu'à ses orientations stratégiques. Afin de consolider les effectifs dont il dispose en ressources informationnelles, le Ministère a été autorisé, par le Secrétariat du Conseil du trésor, à recruter dix-sept employés pour remplacer des ressources externes. Par ses projets, le Ministère a contribué aux orientations gouvernementales liées à la Stratégie gouvernementale en TI.

Tout d'abord, le Ministère a poursuivi les travaux liés à la prestation électronique de services. L'infrastructure informatique mise en place pour soutenir les services en ligne a permis de déployer rapidement un nouveau service consacré aux MRC pour le programme Fonds local d'investissement. Une version bonifiée du service en ligne pour le Programme Exportation a également été mise en production le 30 mars 2018. Plusieurs étapes du processus de traitement de la demande d'aide financière ont été automatisées dans la foulée de cette bonification. Les outils élaborés pour automatiser certaines étapes du processus de traitement des aides financières seront réutilisés dans l'automatisation d'autres processus d'affaires.

Alors qu'un nouveau service électronique pour le programme Audit industrie 4.0 a été mis en ligne en décembre 2017, sept systèmes administratifs ont été modifiés pour permettre l'authentification unique et l'arrimage à la nouvelle facture visuelle. Trois projets ont aussi été réalisés dans le système de mission Clientis afin d'améliorer la gestion des clients inactifs, de permettre l'arrimage des services en ligne et d'intégrer des données des bilans d'entreprises. À la suite de la migration vers APEX 4.2, en mars 2017, une migration vers APEX 5.0 a été réalisée afin de rehausser l'environnement de développement pour la mise en place d'une nouvelle facture visuelle.

Par ailleurs, un dossier d'affaires ayant pour objet la modernisation de la Direction de l'entrepreneuriat collectif a été déposé et approuvé par le Conseil du trésor.

Alors que le déploiement d'un référentiel de données et la mise en place d'un processus rigoureux de documentation de l'information ont permis de faire un premier pas vers une architecture ministérielle de l'information et des données, l'ajout de six tableaux de bord de gestion est venue simplifier les redditions de comptes et aider à la gestion en facilitant la prise de décision.

Quant aux technologies, le Ministère a misé sur l'efficience en installant des outils et des équipements plus performants permettant de rendre ses actions plus efficaces et sécuritaires tout en assurant la continuité de ses services. Le projet de rehaussement des salles de réunion de ses bureaux a permis de doter quatorze salles d'équipements audiovisuels et multimédias plus performants. Le dispositif de conférence Web a été équipé d'un pont téléphonique pour réduire davantage les coûts et augmenter la gamme de services offerts. Ces installations permettront de réduire les déplacements des employés et d'améliorer leurs communications. La mise en place du Portail de services a permis au personnel du Ministère d'acheminer électroniquement ses demandes en matière de ressources matérielles et informationnelles; il contribue ainsi à l'amélioration des pratiques de gestion en facilitant le suivi de celles-ci. Plusieurs liens Internet entre les bureaux du Ministère ont aussi été rehaussés dans une perspective de réduction des coûts et d'augmentation de la capacité, afin de mettre en place un outil de redondance permettant d'assurer une continuité des services.

Coûts prévus et coût réels en ressources informationnelles en 2017-2018

Catégorie de coûts	Capitalisables prévus (000 \$)	Capitalisables réels (000 \$)	Non capitalisables prévus (000 \$)	Non capitalisable réels (000 \$)
Activités d'encadrement	0,0	0,0	848,2	897,3
Activités de continuité	404,0	349,1	6 122,4	5 024,8
Dossiers (projets)	1 106,5	663,2	0,0	0,0
Total	1 510,5	1 012,3	6 970,6	5 922,1

Les écarts s'expliquent par un manque de ressources; certains projets ne débiteront qu'en 2018-2019.

Liste et état d'avancement des principaux dossiers en ressources informationnelles en 2017-2018

Liste des dossiers	Avancement (%)	Explication sommaire des écarts
Mise à niveau des infrastructures technologiques de relève	37	Une partie plus importante que prévu de ce projet sera réalisée en 2018-2019.
Mise en place d'un portail de services électroniques	95	Il ne manque que la période de rodage pour ce projet.
Mise en place d'un service en ligne pour le Programme Exportation	95	Il ne manque que la période de rodage pour ce projet.
Modernisation de la Direction de l'entrepreneuriat collectif	0	Ce projet a été approuvé par le Conseil du trésor le 28 mars 2018. Un appel d'offres public est en cours d'élaboration afin de réunir les ressources requises pour entreprendre la réalisation du projet en 2018-2019.

Liste des principaux dossiers en ressources informationnelles et des ressources y étant affectées

Liste des dossiers	Ressources humaines prévues (000 \$)	Ressources humaines utilisées (000 \$)	Ressources financières prévues (000 \$)	Ressources financières utilisées (000 \$)	Explication sommaire des écarts
Mise à niveau des infrastructures technologiques de relève	125,5	29,2	137,9	36,1	Une partie plus importante que prévu de ce projet sera réalisée en 2018-2019.
Mise en place d'un portail de services électroniques	171,1	233,2	155,7	77,8	Avec l'internalisation des ressources, le coût des services internes et externes a diminué et la rémunération du personnel a augmenté alors que les travaux ont été faits par le personnel du Ministère.
Mise en place d'un service en ligne pour le Programme Exportation	195,9	154,8	112,1	132,1	Le Ministère a eu recours à de l'expertise externe pour soutenir les ressources internes, ce qui a eu pour incidence d'augmenter le coût des services internes et externes.

4.4 FONDS D'INVESTISSEMENT

4.4.1 Fonds du développement économique

Les résultats du financement, dans le cadre du Fonds du développement économique (FDE), s'élèvent à 828,6 M\$. Cette somme provenant des programmes et mandats a permis de soutenir des projets d'une valeur de 3 832,2 M\$, qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de 9 396 emplois. S'y ajoutent des engagements de 62,5 M\$ dans des fonds d'investissement, portant le financement global à 891,1 M\$. Les interventions sous la forme de prêts et de garanties de prêt représentent 76,7 % du financement du FDE tandis que celles sous la forme de contributions financières non remboursables représentent 7,1 %.

Résultats globaux des activités de financement

Interventions financières	2017-2018
Financements autorisés (en M\$)	891,1
Valeur déclarée des projets (en M\$) ⁽¹⁾	3 832,2
Nombre d'interventions financières	432
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés ⁽¹⁾	9 396

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Répartition du financement par programme

Programme	Nombre d'interventions financières	Valeur (en M\$) Financement	Valeur(en M\$) Projet ⁽¹⁾	Emplois créés ou sauvegardés ⁽¹⁾
ESSOR ⁽²⁾	205	410,9	1 783,0	5 556
Mandats gouvernementaux ⁽³⁾	22	298,5	1 555,7	1 467
Créativité Québec	46	52,2	132,2	898
Fonds de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie	86	23,6	114,5	823
Fonds de diversification économique – MRC des Sources	20	1,9	5,3	45
Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic	6	0,8	2,6	25
Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale	16	3,3	54,1	181
Programme d'appui au développement des attraits touristiques	18	21,4	63,8	187
Fonds de diversification de l'industrie forestière de PF Résolu Canada inc.	6	3,1	11,8	39
Projet de jeux vidéo afin de développer la propriété intellectuelle québécoise	5	6,1	31,9	144
Programme Capital Logistique Québec	1	3,8	48,3	7
BioMed Propulsion	1	3,0	29,0	24
Sous-total	432	828,6	3 832,2	9 396
Fonds d'investissement ⁽⁴⁾	n. d.	62,5	n. d.	n. d.
Total	432	891,1	3 832,2	9 396

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Aux interventions régulières s'ajoutent celles faites en vertu de l'article 19 de la Loi sur Investissement Québec financées à même le programme.

(3) Aides financières ponctuelles accordées en vertu de l'article 19 de la Loi sur Investissement Québec.

(4) La valeur du financement représente la participation du gouvernement par l'entremise du FDE à la capitalisation de quatre fonds, en vertu de l'article 21 de la Loi sur Investissement Québec.

Source : Investissement Québec.

Répartition du financement par secteur d'activité économique

Secteur d'activité économique	Nombre d'interventions financières	Valeur (en M\$) Financement	Valeur(en M\$) Projet ⁽¹⁾	Emplois créés ou sauvegardés ⁽¹⁾
PRIMAIRE				
Agriculture et pêche	5	6,5	38,9	88
Foresterie	1	0,2	0,5	0
Mines	2	21,0	151,4	102
Total partiel	8	27,7	190,8	190
SECONDAIRE				
Construction	2	5,0	15,2	43
Alimentation et boissons	37	79,3	320,3	1 030
Caoutchouc et plastique	19	21,2	64,8	169
Vêtements, textiles et cuir	16	6,7	24,7	93
Produits du bois et meubles	38	46,8	273,2	1 046
Papier et imprimerie	17	137,5	480,6	1 039
Métaux de première transformation et produits métalliques	64	37,4	140,3	588
Machinerie	38	35,7	191,4	690
Matériel de transport	29	64,0	546,1	317
Produits électriques et électroniques	16	62,7	281,2	517
Produits minéraux non métalliques	7	9,2	34,3	249
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	23	56,9	360,4	580
Industries manufacturières diverses	17	8,5	21,3	262
Total partiel	323	570,9	2 753,8	6 623

Secteur d'activité économique (suite)	Nombre d'interventions financières	Valeur (en M\$) Financement	Valeur(en M\$) Projet ⁽¹⁾	Emplois créés ou sauvegardés ⁽¹⁾
TERTIAIRE				
Services professionnels, scientifiques et techniques	8	46,6	201,5	187
Conception de systèmes informatiques et services connexes et édition de logiciels	30	35,9	119,4	993
Recyclage, gestion des déchets et services environnementaux	4	2,0	8,6	-7
Commerce de gros et de détail et transport	9	93,5	316,3	599
Soins de santé et services sociaux	5	0,5	3,6	32
Hébergement et services de restauration	5	27,5	124,3	328
Services divers	40	24,0	113,9	451
Total partiel	101	230,0	887,6	2 583
Sous-total	432	828,6	3 832,2	9 396
Fonds d'investissement ⁽²⁾	n. d.	62,5	n. d.	n. d.
Total	432	891,1	3 832,2	9 396

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Cette information n'est pas disponible par secteur d'activité économique.

Les interventions du FDE ont porté principalement sur des projets liés à des entreprises du secteur secondaire, soit 75 % des interventions financières de 2017-2018, et elles ont touché principalement les secteurs des métaux de première transformation et des produits métalliques, des produits du bois et meubles ainsi que le secteur de la machinerie. Le secteur secondaire compte également pour 70 % des emplois créés ou sauvegardés.

Répartition du financement par région administrative

Région administrative	Nombre d'interventions financières	Valeur (en M\$) Financement	Valeur(en M\$) Projet ⁽¹⁾	Emplois créés ou sauvegardés ⁽¹⁾
01 Bas-Saint-Laurent	9	32,5	205,2	157
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	22	50,2	300,8	259
03 Capitale-Nationale	31	144,1	502,4	1 482
04 Mauricie	50	65,9	286,8	748
05 Estrie	52	90,3	350,8	681
06 Montréal	47	133,0	604,9	1 664
07 Outaouais	6	2,2	13,9	23
08 Abitibi-Témiscamingue	6	18,7	74,7	114
09 Côte-Nord	7	2,7	6,6	59
10 Nord-du-Québec	0	0	0	0
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2	2,8	4,7	347
12 Chaudière-Appalaches	39	35,5	154,9	518
13 Laval	5	7,6	33,6	256
14 Lanaudière	7	4,0	25,5	74
15 Laurentides	21	62,5	573,9	192
16 Montérégie	66	137,2	509,6	2 200
17 Centre-du-Québec	62	39,4	183,9	622
Sous-total	432	828,6	3 832,2	9 396
Fonds d'investissement ⁽²⁾	n. d.	62,5	n. d.	n. d.
Total	432	891,1	3 832,2	9 396

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Cette information n'est pas disponible par région administrative.

Le Ministère et IQ ont des bureaux répartis dans l'ensemble des régions du Québec, ce qui permet de contribuer au développement de toutes les régions. Au cours de l'exercice, les régions de la Capitale-Nationale, de la Montérégie et de Montréal ont bénéficié de 50 % des 828,6 M\$ accordés par le FDE. Les sommes investies dans ces régions devraient générer 57 % des emplois créés ou sauvegardés. Les autres régions du Québec ont, pour leur part, bénéficié de 50 % des montants alloués par le FDE, montants qui devraient générer près de 43 % des emplois créés ou sauvegardés. Par ailleurs en 2017-2018, les régions de l'Estrie, du Centre-du-Québec et de la Montérégie ont bénéficié de 42 % des 432 interventions financières accordées par le FDE.

Répartition du financement selon la taille de l'entreprise

Taille de l'entreprise	Nombre d'interventions financières	Valeur (en M\$) Financement	Valeur (en M\$) Projet ⁽¹⁾	Emplois créés ou sauvegardés ⁽¹⁾
PME				
Moins de 5 employés	50	48,9	473,6	56
De 5 à 19 employés	71	21,2	115,5	424
De 20 à 199 employés	251	295,2	1 315,6	3 631
GRANDE ENTREPRISE				
200 employés ou plus	60	463,3	1 927,5	5 285
Sous-total	432	828,6	3 832,2	9 396
Fonds d'investissement ⁽²⁾	n. d.	62,5	n. d.	n. d.
Total	432	891,1	3 832,2	9 396

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Cette information n'est pas disponible par taille d'entreprise.

Au cours de l'année 2017-2018, 86 % des interventions financières ont visé des entreprises de moins de 200 employés.

Mesures fiscales

Les principaux objectifs des mesures fiscales sont de favoriser les entreprises du secteur des technologies de l'information et de stimuler l'innovation technologique, la création d'emplois ainsi que le développement économique des régions du Québec. Au cours de l'exercice 2017-2018, 261 certificats initiaux ont été délivrés ainsi que 1 815 attestations annuelles. Rappelons que les certificats initiaux sont délivrés une seule fois aux entreprises et qu'ils confirment notamment que celles-ci exercent des activités dans le secteur visé par la mesure fiscale. Pour leur part, les attestations annuelles confirment, pour une année d'imposition donnée, le respect des critères d'admissibilité gérés par IQ. Ces attestations permettent aux entreprises d'obtenir une aide fiscale de Revenu Québec.

Fonds d'investissement

IQ agit à titre de mandataire pour la mise en place et la gestion de fonds d'investissement dans lesquels le gouvernement du Québec investit par l'entremise du FDE. Au cours de l'exercice, il a participé à la mise en place de trois nouveaux fonds, soit Ecofuel I, la Société en commandite RVOMTL17 et le Fonds Amorchem II, ainsi qu'à la recapitalisation du Fonds InnovExport. L'engagement total du gouvernement dans ces fonds, par l'entremise du FDE, s'élève à 62,5 M\$.

Valeur du portefeuille

Au 31 mars 2018, le portefeuille du FDE avait une valeur de 6,4 G\$, ce qui comprenait 1 358 interventions financières auprès de 1 000 entreprises.

4.4.2 Fonds Capital Mines Hydrocarbures

Le fonds Capital Mines Hydrocarbure (CMH) a été institué au sein du Ministère le 14 juillet 2015 en vertu de la Loi sur Investissement Québec. Ce fonds vise à faire fructifier et accroître les investissements en participations dans des entreprises qui exploitent des substances minérales du domaine de l'État ou qui en font la transformation au Québec. Dans ce dernier cas, les substances minérales transformées doivent avoir été exploitées par une entreprise affiliée.

Rôles et responsabilités

La responsabilité du fonds CMH revient à la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation tandis que sa gestion est confiée à IQ ou à celle de ses filiales désignée par IQ. Chaque projet d'investissement est autorisé par la ministre suivant l'obtention d'un avis favorable du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, du ministre des Finances et de tout autre ministre que le gouvernement peut désigner.

Résultats du fonds CMH

Au cours de l'exercice 2017-2018, neuf interventions financières ont été autorisées. Ces interventions, dont la valeur des projets est de 517,2 M\$, ont nécessité un financement de 66,2 M\$.

Résultats globaux des activités de financement⁽¹⁾

Interventions financières	2017-2018
Financements autorisés (en M\$)	66,2
Valeur déclarée des projets (en M\$) ⁽²⁾	517,2
Nombre d'interventions financières	9
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés ⁽²⁾	709

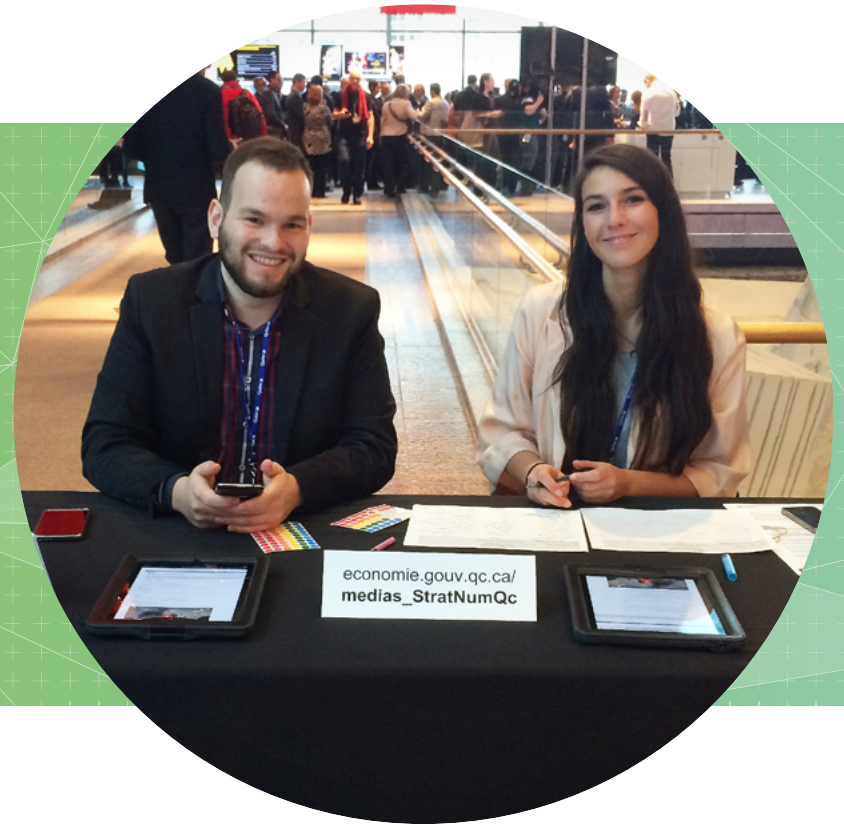
(1) Le financement de ces interventions provient du fonds CMH. Par conséquent, ces résultats ne peuvent s'additionner à ceux du FDE.

(2) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

RÉSULTATS 2017-2018 LIÉS AU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2020

...

5

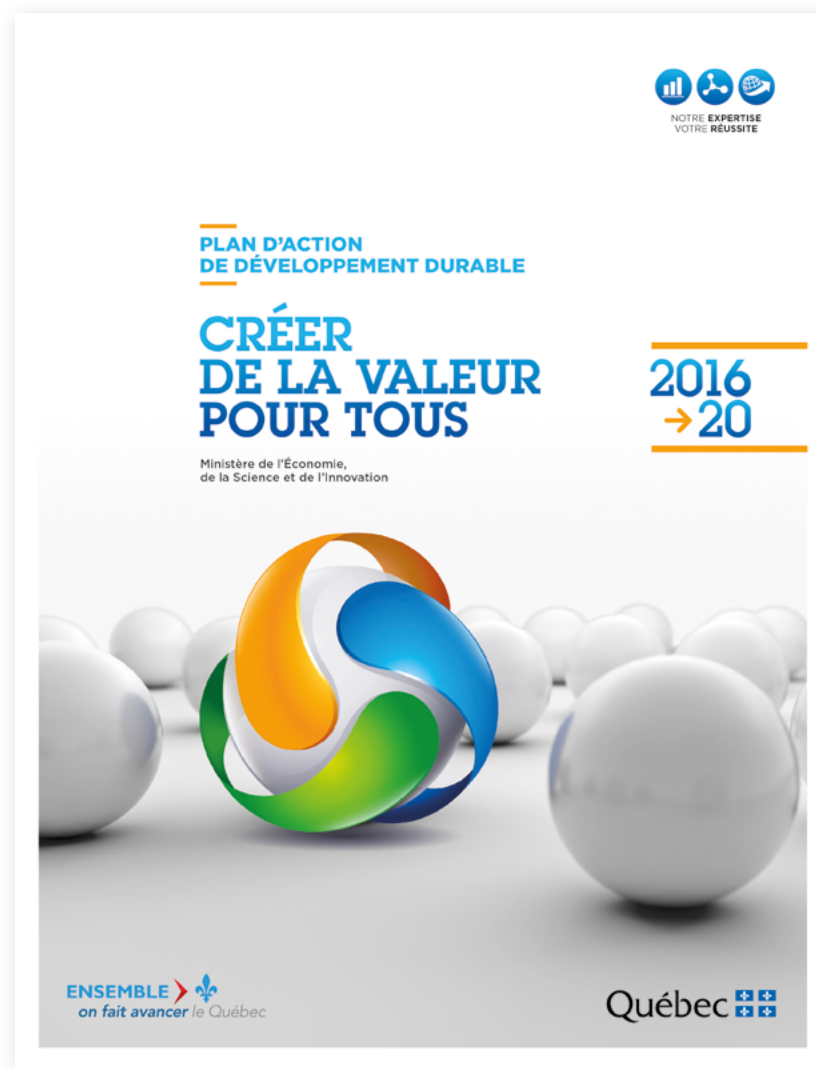


Pour une deuxième année, le Ministère a suivi l'évolution des résultats pour chacun des vingt indicateurs de son Plan d'action de développement durable 2016-2020 (PADD). Chaque indicateur contribue à la mise en œuvre progressive de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Les objectifs et les résultats recherchés en lien avec la Stratégie sont indiqués pour chaque action dans les pages qui suivent.

Déjà à mi-parcours, il est possible de remarquer que plusieurs indicateurs révèlent des résultats conformes ou supérieurs aux attentes. Cela démontre bien l'engagement du Ministère à soutenir la transition vers une économie verte et responsable, ainsi que la pertinence de son appui aux entreprises et organismes qui participent à ce virage.

Afin d'accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans le PADD, le Ministère a entrepris l'élaboration d'un plan d'action pour la croissance et les technologies propres, en collaboration avec de nombreux acteurs du milieu. À l'automne 2017, des consultations publiques et des rencontres avec des entreprises et organismes ciblés ont eu lieu afin de jeter les bases du plan d'action. De plus, un comité interministériel et un comité d'experts-conseils ont été créés.

Pour les prochaines années, le Ministère entend mener des actions qui lui permettront d'atteindre ou de dépasser les cibles prévues au PADD, et ce, en collaboration avec les employés, les partenaires ainsi que les entreprises et organismes qu'il soutient.





PRENDRE EN COMPTE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ACTIONS STRUCTURANTES DU MINISTÈRE

ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 2 – PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PCPDD)

Objectifs gouvernementaux

- 1.2 Renforcer la PCPDD par les ministères et organismes publics
- 1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales
- 1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique
- 2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable

Résultats recherchés : 10, 13, 15, 16, 17, 25, 26, 27

Au cours de 2017-2018, le Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat 2017-2022 a fait l'objet d'un exercice de PCPDD. Cet exercice a permis de mettre en valeur les retombées positives sociales et économiques du Plan et de sensibiliser les employés aux principes du développement durable.

Dans le cadre du Plan d'action 2015-2020 de la Stratégie maritime, trois projets en lien avec le développement durable des zones industrialo-portuaires (zones IP) de la Montérégie ont été financés. Leur élaboration a tenu compte des enjeux environnementaux et d'acceptabilité sociale.

Afin d'évaluer les compétences en développement durable des employés, en fonction de leur travail, le Ministère a sondé son personnel. Les résultats démontrent que :

- 85 % des employés ont une bonne connaissance du concept de développement durable;

Indicateurs de résultat

	Cible 2020	État
1.1 Pourcentage des actions structurantes du Ministère ayant fait l'objet d'un exercice de PCPDD selon les exigences de la directive ministérielle	100 %	25%
1.2 Pourcentage des gestionnaires qui ont participé à un atelier de formation sur la démarche québécoise de développement durable	100 %	0 %
1.3 Pourcentage des employés du MESI qui possèdent les compétences requises pour prendre en compte les principes de développement durable dans le cadre de leur travail	80 %	52 %

- 81 % des employés ont une bonne connaissance des gestes qu'ils peuvent poser pour contribuer au développement durable;
- 52 % des employés ont les compétences nécessaires pour prendre en compte les principes de développement durable dans le cadre de leur travail.

Des efforts ont été consentis pour le perfectionnement des employés et, à l'automne 2017, une formation a été offerte à tout le personnel de soutien sur les acquisitions responsables et l'organisation d'événements écoresponsables.

Dans l'objectif de partager les bonnes pratiques d'accompagnement-conseil avec les entreprises en matière de développement durable, le Ministère a poursuivi l'animation de son réseau de répondants régionaux, composé de dix-huit conseillers en développement économique.



ADOPTER DES PRATIQUES VISANT À RENFORCER LA GESTION ÉCORESPONSABLE DU MINISTÈRE

ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 1 – CONTRIBUTION À L'ATTEINTE DE RÉSULTATS VISÉS EN MATIÈRE DE GESTION ÉCORESPONSABLE

Objectif gouvernemental

- 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Résultats recherchés: 1, 3, 5, 6, 7, 8, 9

Cette année, le Ministère a poursuivi les travaux de rénovation de quatorze salles de réunion de ses bureaux. Les salles sont maintenant dotées d'un équipement multimédia performant, ce qui favorise les conférences Web et réduit les déplacements des employés. De plus, les vestiaires et les douches d'un des bureaux du Ministère ont subi une rénovation majeure, afin de contribuer à l'amélioration de la santé physique et psychologique des employés. Des détails, tels qu'un éclairage avec un détecteur de mouvement permettant des économies d'énergie et un choix de mobilier en plastique 100 % recyclé de fabrication québécoise, démontrent l'engagement du Ministère dans des pratiques écoresponsables.

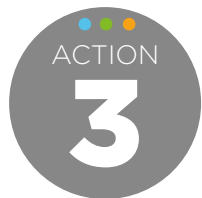
Les employés sont encouragés à utiliser le transport en commun et les transports actifs afin de réduire l'émission de gaz à effet de serre (GES). Cette année, 149 employés de Québec ont participé au programme L'abonne BUS.

Indicateurs de résultat

	Cible 2020	État
2.1 Pourcentage de réduction des impressions réalisées dans le cadre de la production de documents à l'interne ⁵⁹	5 %	18 %
2.2 Pourcentage d'événements d'envergure organisés ou financés par le Ministère, et tenus au Québec, qui sont écoresponsables	80 %	61 %
2.3 Pourcentage de séjours au Québec, par les employés du Ministère, réalisés dans des établissements hôteliers québécois certifiés écoresponsables	75 %	46 %

Afin de réduire les effets environnementaux de ses activités, le Ministère a compensé les émissions de GES produites par plus de 60 missions commerciales et ministérielles en plantant 900 arbres grâce à l'achat de crédits carbone. De plus, lors d'une rencontre sectorielle d'employés, les déplacements ont été compensés par la plantation de quatorze arbres. Enfin, le Ministère a organisé ou financé 23 événements d'envergure, dont 14 ont intégré des critères d'écoresponsabilité.

⁵⁹ Pour l'année de référence 2016-2017, le Ministère a dénombré l'impression de 7 478 pages par employé.



SUSCITER LE RECOURS AUX STRATÉGIES D'INNOVATION OUVERTE PAR LE MINISTÈRE ET SES CLIENTÈLES

Objectif gouvernemental

- 1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales

Résultat recherché: 15

Indicateurs de résultat

	Cible 2020	État
3.1 Pourcentage des pistes d'action définies dans le cadre de la démarche de développement durable BNQ 21000 du Ministère ayant été mises en œuvre en collaboration avec ses parties prenantes	75 %	0 %
3.2 Nombre d'entreprises ayant participé à une initiative d'innovation ouverte soutenue par le Ministère	650	2 515

En février 2018, un sondage pour connaître la perception de la qualité de l'environnement de travail a été complété par 73 % des employés. Les résultats démontrent notamment que les relations harmonieuses avec les collègues sont un facteur de rétention. Le souci d'offrir un environnement de travail stimulant est important pour le Ministère, c'est pourquoi les initiatives mises en place au cours des dernières années se poursuivent.

En 2017-2018, 36 entreprises ont participé à la formation MPA « L'innovation ouverte à votre portée, une façon différente d'innover ». Dans le cadre des mesures Passeport innovation et Premier emploi en recherche ou encore par l'intervention d'un répondant du réseau ou d'un membre de QuébecInnove, 2 136⁶⁰ entreprises ont reçu un accompagnement en innovation ouverte.

60 Explication à la page 21.



DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR LES INDUSTRIES CRÉATIVES ET LA CULTURE DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION

ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 3 - CONTRIBUTION AU CHANTIER GOUVERNEMENTAL D'INTÉGRATION DE LA CULTURE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectif gouvernemental

- 1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

En 2017-2018, le Ministère a contribué à l'Agenda 21 de la culture en appuyant 163 initiatives de promotion des industries créatives et en favorisant la culture de la science et de l'innovation auprès des jeunes dans une perspective de développement durable.

Grâce au Programme Exportation, 97 projets d'entreprises de l'industrie créative, qui comprend notamment les domaines de la mode, du design et des jeux vidéo, ont été appuyés afin d'aider ces dernières à réaliser des projets internationaux.

Le Ministère a appuyé des événements pour faire la promotion de l'industrie créative, dont :

- des événements dans les secteurs de la mode et du design;
- un événement écoresponsable unissant les univers du commerce et de la créativité;
- un événement favorisant les alliances et le maillage entre les entreprises tout en permettant au grand public d'expérimenter le contenu immersif et virtuel développé par des artistes.



Indicateur de résultat

4.1 Nombre de projets soutenus financièrement pour développer et promouvoir les industries créatives et la culture de la science et de l'innovation⁶¹

Cible 2020	État
150 ⁶²	269

Une aide financière a été accordée pour coordonner le Plan d'action 2017-2020 de la filière de la fourrure nordique, qui a pour mandat de mettre en valeur une ressource naturelle d'exception, la fourrure, au profit des communautés qui dépendent de la forêt. Cette filière s'inscrit dans un contexte de respect de l'écologie et du bien-être animal avec l'aide de technologies à la fine pointe et de pratiques ancestrales des communautés autochtones.

Dans le cadre de son programme NovaScience, le Ministère a soutenu 32 projets appuyant la culture de la science et de l'innovation, notamment une série de conférences et la production de capsules vidéo.

⁶¹ Ce qui inclut l'ensemble des interventions effectuées avec les crédits du secteur recherche du Plan québécois des infrastructures, dont le Ministère est responsable.

⁶² La cible a été modifiée, passant de 50 à 150. La cible initiale a été dépassée dès la première année de mise en œuvre du PADD.



AMÉLIORER LA PERFORMANCE GLOBALE DES ENTREPRISES PAR L'ADOPTION DE PRATIQUES ÉCORESPONSABLES ET DE DÉMARCHES STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 4 - CONTRIBUTION À L'ACCOMPAGNEMENT EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ENTREPRISES

Objectifs gouvernementaux

- 2.1 Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables
- 2.4 Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable
- 5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

Résultats recherchés : 21, 23, 24, 28, 45, 46

Afin de s'assurer que les entreprises ont accès à de l'information sur les meilleures pratiques écoresponsables, le Ministère a entièrement mis à jour le contenu de son site Web sur le développement durable en entreprise. Il a aussi poursuivi la mise à jour du répertoire gouvernemental d'outils d'Entreprises Québec, « Le développement durable au cœur de votre stratégie d'affaires ».

Le Ministère a intégré le développement durable dans son offre de service d'Accompagnement-conseil stratégique^{MC}, aux entreprises. Les conseillers en développement économique de tous les bureaux régionaux du Ministère ont été formés à cet effet.

Indicateurs de résultat

	Cible 2020	État
5.1 Nombre d'entreprises ayant été accompagnées pour mettre en place de meilleures pratiques écoresponsables	350	164 ⁶³
5.2 Pourcentage de grappes industrielles et de créneaux d'excellence, soutenus financièrement par le MESI, ayant réalisé des initiatives visant à aider leur secteur à répondre aux enjeux de développement durable	50 %	93 %

Conformément au Plan d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable 2015-2020, le Ministère poursuit l'animation de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable (TACEDD) en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Parmi les activités réalisées, notons :

- trois rencontres de maillage et de développement des compétences;
- une journée de mobilisation avec les partenaires de la TACEDD.

⁶³ Les données présentées dans le Rapport annuel de gestion 2016-2017 ont été mises à jour. Au total, 81 entreprises ont été accompagnées ou soutenues et non 310.

En complément, le Ministère a appuyé financièrement les projets suivants :

- l'élaboration d'un guide sur le financement responsable destiné aux organismes de développement économique;
- l'inventaire de l'offre de services-conseils en développement durable, et ce, en vue d'élaborer un répertoire facilitant l'accès à ces ressources pour les entreprises qui souhaitent adopter des pratiques d'affaires écoresponsables;
- un recueil d'études démontrant la rentabilité d'initiatives de développement durable dans les entreprises. Cet outil sera utilisé pour encourager les entreprises à entreprendre des actions de développement durable;
- la poursuite de l'initiative Magnitude Dix, en collaboration avec un partenaire. Ce projet a pour objectif d'accélérer l'adoption de pratiques écoresponsables au sein du milieu des affaires au Québec. Cette initiative a permis de soutenir 11 projets de regroupements d'entreprises, mis en œuvre entre 2016 et 2018, et de rejoindre 386 entreprises;
- le développement d'outils visant à accroître l'adoption de pratiques de responsabilité sociale par les grandes entreprises œuvrant sur le territoire du Plan Nord.

Pour élargir l'accès des entreprises à des méthodes structurées pour intégrer l'approche de développement durable dans leur système de gouvernance, le Ministère a conseillé le Conseil des industries durables dans la définition d'un programme de certification en développement durable basé sur la norme BNQ 21000. Maintenant disponible, la certification **ECORESPONSABLE^{MC}** en gestion du développement durable s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et comprend quatre niveaux.



AIDER LES ENTREPRISES À SE DÉMARQUER GRÂCE À LEURS BIENS ET SERVICES ÉCORESPONSABLES

Objectifs gouvernementaux

- 2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec
- 2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable
- 2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables

Résultats recherchés : 22, 23, 24, 26, 27, 30

L'approvisionnement responsable est l'un des principaux leviers permettant aux entreprises écoresponsables d'accéder aux marchés. C'est dans cette perspective que le Ministère a donné son appui financier pour :

- la création d'outils d'achat responsable visant le calcul des coûts totaux de propriété et leur diffusion;
- la réalisation d'activités de développement et de promotion d'un moteur de recherche qui permet de mettre en vitrine des entreprises écoresponsables.

En complément, le Ministère a mis en ligne une nouvelle page Web, intitulée « Gérer ses pratiques d'achat de façon écoresponsable », afin de fournir de l'information et des outils aux entreprises qui souhaitent mettre en place des pratiques d'approvisionnement responsable.

Indicateur de résultat

6.1 Nombre d'incitatifs conçus pour aider les entreprises à se démarquer grâce à leurs biens et services écoresponsables

Cible 2020	État
3	4

Pour répondre aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable, le Ministère a contribué à l'élaboration et à la diffusion du guide sur le recours à l'écofiscalité. Ce document offre aux organisations une démarche structurée pour évaluer et concevoir des mesures d'écofiscalité efficaces et pertinentes, en collaboration avec les parties prenantes de leur champ d'intervention.



INCITER LES ENTREPRISES À INSCRIRE LEURS ACTIVITÉS DANS UN MODÈLE D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET FAVORISER L'ÉMERGENCE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AU QUÉBEC

ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 4 - CONTRIBUTION À L'ACCOMPAGNEMENT EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ENTREPRISES

Objectif gouvernemental

- 2.1 Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables

Résultat recherché : 20

Indicateur de résultat

7.1 Nombre de projets contribuant à l'écologie industrielle soutenus financièrement par le Ministère

Cible 2020

15⁶⁴

État

16

84

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION

Sept projets d'économie circulaire ont été financés, dont :

- une étude de caractérisation des matières résiduelles composites à des fins de valorisation énergétique dans une cimenterie;
- l'accompagnement de dix entreprises manufacturières, afin d'amorcer une cartographie territoriale, pour alimenter un collectif d'écologie industrielle dans le Bas-Saint-Laurent;
- la réalisation d'une étude sur l'effet économique, social et environnemental du cycle de vie des modes de gestion des matières résiduelles organiques et son application dans la région de Sherbrooke;
- un projet d'accompagnement d'entreprises et d'implantation de pratiques d'écologie industrielle en Outaouais.

En plus de son appui à des projets d'écologie industrielle, le Ministère a contribué à favoriser l'émergence de l'économie circulaire au Québec. Parmi les principales initiatives, se trouvent :

- l'octroi d'un financement pour le développement et la mise en ligne de la plateforme Web québécoise sur l'économie circulaire, dont l'objectif est de mettre en réseau les acteurs de l'économie circulaire au Québec et de rendre disponible les connaissances et outils nécessaires à l'élaboration de ce modèle;

- l'animation du Comité interministériel sur l'économie circulaire, en collaboration avec RECYC-QUÉBEC, dont l'objectif est de coordonner l'action gouvernementale en matière d'économie circulaire et de développer les compétences de l'administration publique dans ce domaine;
- la réalisation d'une revue des politiques publiques et des incitatifs à l'économie circulaire dans les administrations publiques, en partenariat avec une université québécoise;
- la représentation du Ministère au sein du Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire, composé d'une quinzaine d'acteurs;
- l'organisation d'une journée de consultation sur l'économie circulaire auprès de 33 organisations du milieu, dans l'objectif de déterminer les actions prioritaires à mettre en place à court terme pour contribuer à l'émergence de ce modèle;
- la présentation d'une conférence sur l'économie circulaire aux employés du Ministère et la mise en ligne d'une section intranet sur le sujet.

⁶⁴ La cible a été modifiée, passant de 10 à 15. La cible initiale aurait été dépassée dès la deuxième année de mise en œuvre du PADD.



RECONNAÎTRE LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES SERVICES ÉCOLOGIQUES ET PROMOUVOIR LES PRATIQUES D'AFFAIRES FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ

Objectifs gouvernementaux

- 3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société
- 6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire

Résultats recherchés: 37, 48

En 2017-2018, le Ministère a financé l'élaboration d'un guide visant à intégrer la biodiversité dans le plan d'affaires des entreprises. Ce guide permettra aux entreprises :

- de démystifier des concepts complexes liés à la biodiversité et aux services écologiques;
- d'aider les entreprises à se conformer à certaines obligations légales et réglementaires;
- de faciliter l'intégration de la biodiversité à la démarche environnementale d'une entreprise.

En vue d'étendre l'adoption de bonnes pratiques d'affaires relatives à la biodiversité, le Ministère élabore, en collaboration avec le Bureau de normalisation du Québec, un programme de certification des terrains industriels prêts à l'investissement. Ce programme aura entre autres pour résultat de favoriser, en amont, la sélection des sites les moins sensibles du point de vue environnemental et de limiter les effets négatifs des activités industrielles sur la biodiversité.

Indicateur de résultat

8.1 Nombre d'initiatives financées par le Ministère ayant pour objectif la promotion des services écologiques auprès des industries québécoises et l'adoption de pratiques d'affaires favorables à la biodiversité⁶⁵

Cible 2020	État
2	1

Le Ministère a organisé un atelier-conférence sur la biodiversité, le développement économique et la valeur des services écologiques, auquel une soixantaine de professionnels de la fonction publique ont assisté. L'objectif était de présenter diverses initiatives menées par d'autres administrations pour intégrer la biodiversité dans les décisions liées au développement économique et de réfléchir aux actions qui devraient être entreprises au Québec en ce sens.

⁶⁵ L'indicateur a été modifié. Il permet ainsi de comptabiliser une plus grande variété d'initiatives afin d'inclure des études, des guides, des revues de littérature et des outils d'évaluation et non seulement des études, comme prévu initialement.



ACCROÎTRE LA RÉSILIENCE DES ENTREPRISES EN RÉPONSE AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Objectif gouvernemental

- 6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et à la prévention des sinistres naturels

Résultat recherché : 51

Indicateur de résultat

9.1 Nombre d'entreprises rejointes par une activité de sensibilisation ou de formation sur la continuité des activités et la gestion des risques, dont les risques climatiques

Cible 2020

600

État

640

Le Ministère a la responsabilité de la mission « Activités économiques » du Plan national de sécurité civile. Celle-ci vise à réduire les incidences économiques d'un sinistre sur les entreprises et à accroître leur résilience en réponse aux changements climatiques.

Parmi les initiatives ayant vu le jour en 2017-2018, figure la poursuite d'un projet de résilience organisationnelle réalisé en partenariat avec un établissement d'enseignement universitaire. Ce projet de recherche étalé sur trois ans a été réalisé en collaboration avec quatre entreprises de la Montérégie. Il vise à comprendre et à caractériser les vulnérabilités des PME face aux changements climatiques. Son but est de proposer des mécanismes de sensibilisation des PME et des intervenants gouvernementaux amenés à conseiller ou à accompagner les PME.

De plus, 310 entreprises ont bénéficié de l'Accompagnements-conseils stratégiques^{MC} ou d'interventions ponctuelles, durant lesquels les enjeux relatifs à la gestion des risques et à l'importance de se doter d'un plan de continuité des activités ont été abordés.



RENFORCER LA PERFORMANCE DE L'INDUSTRIE DU TRANSPORT PAR L'ÉLECTRIFICATION ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU SECTEUR

Objectif gouvernemental

- 7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES

Résultats recherchés : 57, 58, 59, 60

Indicateur de résultat

10.1 Nombre de projets soutenus financièrement par le Ministère visant à renforcer la performance de l'industrie du transport par l'électrification et l'efficacité énergétique du secteur⁶⁶

Cible 2020

État

50⁶⁷

41

Afin de développer l'industrie du transport électrique et de répondre aux objectifs du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020, le Ministère a financé plusieurs projets structurants. Parmi les réalisations de l'année 2017-2018, se trouvent :

- une bonification de l'aide financière accordée pour l'acquisition d'équipements spécialisés permettant à une entreprise de produire des pièces de carrosserie en aluminium de plus grande dimension et d'accroître sa productivité;
- l'attribution d'un prêt à une entreprise pour son projet de mise au point d'une nouvelle pile électrocinétique pour chariots élévateurs;
- l'attribution d'une aide financière pour la construction d'une nouvelle usine de véhicules électriques industriels à Sherbrooke;
- un appui financier à une entreprise pour le développement d'une nouvelle gamme d'autobus urbains proposant diverses motorisations, notamment électriques, et pour la mise à niveau de ses usines québécoises;
- une aide financière pour la réalisation d'un projet de prototypage lié à un système de refroidissement de batterie.

Grâce aux programmes de recherche et d'innovation, des aides financières ont été accordées pour la réalisation de projets en innovation électrique concernant notamment de nouveaux concepts de minibus électrique et de tracteur hybride, le développement d'un système de traction pour vélo électrique et l'optimisation d'un chargeur pour véhicule électrique minier. Enfin, le Ministère a financé six projets en développement de marchés pour des entreprises évoluant dans le secteur de l'électrification des transports.

⁶⁶ Ce qui inclut l'ensemble des interventions effectuées avec les crédits du secteur recherche du Plan québécois des infrastructures, dont le Ministère est responsable.

⁶⁷ La cible a été modifiée, passant de 37 à 50. La cible initiale aurait été dépassée dès la deuxième année de mise en œuvre du PADD.



SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES VERTES ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DES ENTREPRISES

Objectifs gouvernementaux

- 8.1 Améliorer l'efficacité énergétique
- 8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise
- 8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les GES

Résultats recherchés : 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67

Plusieurs programmes contribuent à financer des projets de développement de filières vertes visant la production d'énergie à partir de ressources renouvelables, à optimiser la consommation des ressources ou à réduire les effets négatifs sur l'environnement produits par divers types d'activités.

Cette année, le Ministère a financé 86 projets visant le développement de filières vertes, y compris :

- six projets dans le cadre du Programme de soutien à la recherche, volet 3, dont des projets sur des matériaux composites écologiques et le développement de produits biosourcés;
- dix-sept projets en développement de marchés, par le biais du Programme Exportation, permettant aux entreprises d'accélérer leur croissance sur les marchés internationaux;
- le développement de biocides écologiques à base de végétaux pour une agriculture plus durable;
- le développement d'un système automatique de conditionnement des déchets intégrant le tri, le broyage, la compaction, l'emballage, la gestion et la manutention des résidus miniers;

Indicateurs de résultat

	Cible 2020	État
11.1 Nombre de projets soutenus financièrement par le Ministère visant le développement des filières vertes	80 ⁶⁸	130
11.2 Nombre d'entreprises s'étant engagées dans une démarche de formation, de maillage ou d'accompagnement pour améliorer leur efficacité énergétique	250/année	116

- le développement d'un procédé de production de fertilisants à partir de résidus miniers;
- un projet de production d'un sel de métal par la séquestration du CO₂ à la cheminée de grands émetteurs et son expérimentation sur un prototype;
- la construction d'une usine de production d'éthanol de seconde génération, comprenant une nouvelle technologie qui permet de produire de l'éthanol à partir de la matière cellulosique extraite de la biomasse forestière, des résidus agricoles et de déchets organiques urbains ou industriels.

De plus, le Ministère a maintenu son soutien à un organisme qui offre de l'accompagnement d'entreprises dans le but d'inventorier des projets d'efficacité énergétique, d'améliorer leurs résultats et de réduire leurs émissions de GES. Au total, 116 entreprises ont été accompagnées en 2017-2018.

⁶⁸ La cible a été modifiée, passant de 71 à 80. La cible initiale aurait été dépassée dès la deuxième année de mise en œuvre du PADD.



FAIRE RAYONNER L'EXPERTISE QUÉBÉCOISE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE VERTE ET RESPONSABLE

ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 4 - CONTRIBUTION À L'ACCOMPAGNEMENT EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ENTREPRISES

Objectifs gouvernementaux

- 1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie
- 2.1 Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables
- 2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec

Résultats recherchés : 18, 19, 22, 23

Le Ministère est engagé dans la promotion de l'expertise du Québec en matière d'économie verte et de lutte aux changements climatiques. Il soutient plusieurs événements d'envergure regroupant des représentants de partout dans le monde et organise des missions à l'étranger en plus de participer à divers comités.

En 2017-2018, le Ministère a organisé et participé à 32 missions commerciales ou rencontres lors d'événements nationaux et internationaux traitant des enjeux liés au développement durable et aux changements climatiques, dont la participation à Smart Cities NYC'17, sur la transformation des villes en collectivités durables, et à Smart City Expo World Congress à Barcelone, qui promeut le développement durable, l'efficacité énergétique et la réduction des déchets.

Le Ministère a accordé six aides financières dans le cadre du Programme de soutien à la recherche, volet 4, dont un projet conjoint avec la Chine sur des traitements pour la dépollution des environnements pollués et un projet avec la France et le Canada pour optimiser les systèmes photovoltaïques.

Indicateurs de résultat

	Cible 2020	État
12.1 Nombre de missions commerciales et de représentations auprès d'acteurs internationaux, ou provenant des autres provinces canadiennes, ayant contribué à la promotion de l'économie verte et responsable au Québec	40 ⁶⁹	61
12.2 Nombre d'initiatives internationales de recherche et d'innovation contribuant aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020	20	11

De plus, le Ministère a participé au Groupe de travail fédéral-provincial-territorial pour la croissance propre. Ce dernier a pour objectif de renforcer la collaboration afin de mettre en œuvre les mesures qui auront une incidence importante sur l'accélération de la croissance propre au pays et à l'étranger. Cette collaboration permet de maximiser les retombées provinciales des programmes fédéraux de financement et d'assistance technique qui découlent du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Le Ministère a également mis sur pied un réseau interministériel de collaboration en croissance propre afin de permettre à un plus grand nombre d'entreprises et d'organisations québécoises de profiter des leviers de financement du gouvernement fédéral en croissance propre.

⁶⁹ La cible a été modifiée, passant de 20 à 40. La cible initiale a été dépassée dès la première année de mise en œuvre du PADD.

economie.gouv.qc.ca